



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

**1992<sup>e</sup>** SÉANCE : 25 MARS 1977

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1992) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
La question de l'Afrique du Sud :	
Lettre, en date du 9 mars 1977, adressée au Président de Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12295) .....	1

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 1992<sup>e</sup> SEANCE

Tenue à New York le vendredi 25 mars 1977, à 10 h 30.

*Président* : M. Andrew YOUNG  
(Etats-Unis d'Amérique).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Maurice, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1992)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question de l'Afrique du Sud :  
Lettre, en date du 9 mars 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12295).

*La séance est ouverte à 11 h 5.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La question de l'Afrique du Sud

Lettre, en date du 9 mars 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12295)

1. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Conformément aux décisions prises par le Conseil à ses précédentes séances, j'invite les représentants de l'Algérie, de Bahreïn, du Botswana, de l'Egypte, du Ghana, de la Guinée, de l'Indonésie, du Kenya, du Libéria, de Madagascar, de la Mauritanie, du Nigéria, de la République arabe syrienne, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal, de la Sierra Leone, de Sri Lanka, de la Yougoslavie, du Zaïre et de la Zambie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque viendra leur tour de parole.

*Sur l'invitation du Président, M. A. Rahal (Algérie), M. S. M. Al Saffar (Bahreïn), M. T. Tlou (Botswana), M. A. E. Abdel Meguid (Egypte), M. T. B. Sam (Ghana), M. M. S. Camara (Guinée), M. A. Marpaung (Indonésie), M. F. M. Kasina (Kenya), Mme A. Brooks-Randolph (Libéria), M. H. Rasolondraibe (Madagascar), M. M. El Hassen*

*(Mauritanie), M. L. O. Harriman (Nigéria), M. M. Allaf (République arabe syrienne), M. S. A. Salim (République-Unie de Tanzanie), M. M. Fall (Sénégal), Mme S. Y. Gbu-jama (Sierra Leone), M. I. B. Fonseka (Sri Lanka), M. J. Petrić (Yougoslavie), M. Umba di Lutete (Zaïre) et M. D. W. Kamana (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

2. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Le premier orateur est le représentant de la Guinée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

3. M. CAMARA (Guinée) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous adresser nos félicitations les plus sincères alors que vous présidez, pour le mois en cours, les travaux du Conseil, au moment où cet auguste organe examine une fois encore un problème aussi brûlant que celui de l'Afrique du Sud.

4. Le choix porté sur vous pour représenter les Etats-Unis d'Amérique au sein de notre auguste organisation n'est pas fortuit. Il a été inspiré par vos qualités personnelles d'homme politique, mais aussi et surtout en raison de votre expérience des problèmes qui se posent au monde en général et, singulièrement, votre connaissance parfaite du sort des peuples discriminés et opprimés, pour lesquels vous avez la lourde charge de constituer aujourd'hui une source d'espérance.

5. Vous me permettez, avant de faire ma déclaration, de vous exprimer et d'exprimer par votre entremise aux membres du Conseil ma reconnaissance pour m'avoir donné l'occasion de participer, sans droit de vote, au présent débat.

6. Je ne saurais commencer mon intervention sans rendre un vibrant hommage à la mémoire d'un vaillant fils d'Afrique, le très cher et regretté président Marien Ngouabi, président de la République soeur du Congo, lâchement assassiné par les forces du mal le 18 mars dernier. Cette perte pour le peuple du Congo et pour l'Afrique tout entière a lieu à un moment où la lutte pour les droits à la vie et à la souveraineté des peuples africains se fait de plus en plus exigeante. Nous présentons toutes nos condoléances au peuple frère éprouvé.

7. Nous voudrions aussi exprimer au représentant de la Roumanie nos sentiments de sympathie et de compassion à l'occasion du tremblement de terre qui a causé des dévastations immenses et fait de nombreuses victimes dans son pays. Nous exprimons les mêmes sentiments au représentant de l'Iran, dont le pays a été récemment victime d'une calamité de même nature.

8. La question de l'Afrique du Sud inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité constitue le centre d'intérêt le plus important de nos préoccupations, et ce d'autant plus que l'entêtement des tenants du pouvoir de l'*apartheid* menace de faire exploser l'édifice de paix que nos peuples respectifs ne cessent de construire au prix de maints sacrifices.

9. Le 30 septembre 1974, par sa résolution 3207 (XXIX), adoptée à une écrasante majorité, l'Assemblée générale demandait déjà au Conseil d'examiner les rapports entre l'Organisation des Nations Unies et l'Afrique du Sud, compte tenu de la violation continue par cette dernière des principes de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

10. Après tant d'années au cours desquelles l'Organisation des Nations Unies n'a cessé d'adopter des résolutions allant des appels aux avertissements et aux recommandations en vue de sanctions contre le régime de la minorité blanche de Pretoria, après tant d'années de patience face à la réprobation universelle que provoque l'*apartheid*, le Conseil de sécurité se réunit maintenant pour examiner les conséquences de l'attitude arrogante du Gouvernement sud-africain, lequel défie, année après année, la communauté internationale, détruisant ainsi l'autorité morale du Conseil.

11. Tout — ou presque — a été dit à propos de l'*apartheid* et du comportement des tenants du pouvoir à Pretoria. Toutes les dénonciations ont été faites. Dès la création de l'Organisation des Nations Unies, après les horreurs du fascisme hitlérien, les signataires de la Charte ont adopté la résolution 103 (I), qui stipulait :

“L'Assemblée générale déclare qu'il est dans l'intérêt supérieur de l'humanité de mettre un terme immédiat aux persécutions et aux discriminations religieuses ou dites raciales et invite les gouvernements et les autorités responsables à se conformer à la Charte des Nations Unies... et à prendre, à cette fin, les mesures les plus promptes et les plus énergiques.”

12. Trente-deux ans plus tard, la réponse d'un des Membres de l'Organisation se trouve clairement formulée par son ministre des affaires étrangères, qui n'est autre que l'ancien représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation, M. Botha. En effet, interrogé par la presse sur l'avenir de son pays, M. Botha n'a pas hésité à déclarer que “le suffrage universel ne sera jamais pratiqué en Afrique du Sud”. Cette déclaration est en parfait accord avec la réponse de Vorster, formulée en 1976, quant à la participation des Noirs dans son gouvernement, lorsqu'il a dit que jamais cela ne pourrait arriver en Afrique du Sud.

13. Point n'est besoin d'évoquer en détail les pratiques et les lois inhumaines du nazisme sud-africain, et, pour citer le président Ahmed Sékou Touré :

“En Afrique du Sud, l'offensive impérialiste va d'escalade en escalade. Pour ceux qui parlent encore de dialogue, voilà étalé au grand jour le dialogue instauré en Afrique du Sud. Vorster, leur ami, est en train de massacrer des milliers et des milliers de nos frères et soeurs en Afrique du Sud. Nous disons non à une telle politique de démission, à une telle politique d'indignité.

“En Afrique australe, il s'agit de libérer la Namibie, le Zimbabwe, et d'enterrer l'*apartheid* pour que la majorité noire puisse exercer le pouvoir légitime sur son sol naturel.

“L'Organisation des Nations Unies s'est réunie et a levé la tutelle de l'Afrique du Sud sur la Namibie. Le Conseil de sécurité s'est prononcé pour l'indépendance de la Namibie. L'Organisation de l'unité africaine s'est réunie aussi et s'est prononcée pour l'indépendance de la Namibie. Toutes les organisations internationales se sont déjà prononcées dans le même sens. Mais l'Afrique du Sud refuse de respecter cette volonté des peuples. Elle impose la force et n'entend pas raison. Elle ne comprend pas le sens de la justice historique. Que nous reste-t-il à faire ? Utiliser aussi la force pour mettre fin à l'*apartheid*.”

14. Aujourd'hui, la conjonction des calculs stratégiques et des intérêts économiques internationaux dans l'hémisphère africain explique, mieux encore qu'hier, la fuite des uns et des autres devant ce mal à l'état pur. Cette attitude de l'impérialisme, toute de culpabilité, pousse au fil du temps Pretoria à adopter chaque année de nouvelles mesures discriminatoires et humiliantes, en accentuant et en aggravant la répression au point que la primauté du droit à la vie n'est plus qu'un vain mot en ce que les non-Blancs n'ont aucune possibilité de protestation, même pacifique, ni aucun moyen légal d'obtenir la réparation des torts qu'ils subissent.

15. Il convient de reconnaître que toutes les mesures préconisées jusqu'ici par notre organisation contre la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, qu'il s'agisse de l'embargo sur les armes, des sanctions économiques ou de l'assistance aux populations d'Afrique du Sud dans leur lutte pour l'indépendance, se sont avérées inefficaces en raison de l'impunité dont jouit Pretoria.

16. L'Afrique du Sud a bloqué toutes les négociations possibles afin de parvenir au gouvernement de la majorité non seulement en Azanie mais aussi au Zimbabwe. Si Ian Smith peut narguer à son tour la communauté internationale, c'est bien parce qu'il est inscrit à l'école de l'*apartheid* et que Vorster accorde à l'économie rhodésienne l'aide nécessaire à sa survie.

17. Il est clair que les multiples dialogues ne servent à rien. Ils ne feront qu'accorder au fascisme des minorités blanches davantage de temps pour lyncher et tuer plus de Noirs. C'est pourquoi il y a lieu pour nous d'agir de manière concrète en choisissant la libération totale de l'Afrique et en favorisant l'exercice par les Africains de leurs droits inaliénables. Pour cela, il faudra que les puissances capitalistes, alliées naturelles de l'Afrique du Sud, cessent immédiatement toute aide, de quelque nature que ce soit, à la République sud-africaine. Il faudra que les pays cessent toute tentative de dialoguer avec le régime de Vorster, car nous avons maintenant la démonstration flagrante que tout dialogue est un sursis accordé à l'*apartheid*.

18. Prier le Conseil de sécurité de demander à tous les gouvernements le respect rigoureux de la Charte par l'application des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, prier le Conseil d'accepter une résolu-

tion condamnant toute forme de collaboration avec le honteux régime de Pretoria, insister auprès de lui pour que l'embargo ne porte pas uniquement sur les armes mais aussi sur tous les domaines intéressant la survie du régime fasciste d'Afrique du Sud, lui demander de faire en sorte que cet embargo soit obligatoire, lui demander enfin d'adopter un projet de résolution dans le sens tant souhaité par l'Afrique en général et par les peuples opprimés de l'Afrique australe en particulier : voilà bien le moins que l'on puisse faire à ce stade, face au génocide dont sont victimes ces peuples frères.

19. Ma délégation réaffirme au Conseil sa totale disponibilité pour qu'ensemble nous puissions réhabiliter les peuples de l'Afrique australe et faire honneur à l'Organisation des Nations Unies et à l'humanité tout entière.

20. Monsieur le Président, votre présence à la tête du Conseil de sécurité en tant que représentant permanent de la grande puissance que sont les Etats-Unis d'Amérique vous donne l'occasion de prouver au monde, qui observe et espère, que votre pays est enfin engagé dans la recherche de la solution définitive au problème de l'*apartheid*. L'utilisation abusive du droit de veto dont a souffert le Conseil doit être révisée afin que nous puissions souscrire à cette vérité que tous nos efforts politiques doivent être en définitive jugés selon un seul critère : la capacité de traduire dans nos actes nos préoccupations humaines.

21. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Sénégal, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

22. **M. FALL (Sénégal)** : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de m'acquitter d'un agréable devoir en vous présentant mes félicitations les plus vives pour votre accession à la présidence de cet éminent organe de l'Organisation des Nations Unies qu'est le Conseil de sécurité. Ma délégation considère comme un bon signe le fait que le débat d'aujourd'hui, qui a trait à l'un des problèmes qui concernent l'avenir même de l'Afrique, soit présidé par un éminent fils des Etats-Unis d'Amérique, un militant de la première heure qui s'est toujours dévoué à la défense de l'homme, quelle que soit la couleur de sa peau. Ma délégation ne doute pas que votre passé de militant, vos connaissances personnelles du problème discuté, votre expérience du commerce des hommes permettront d'obtenir, à l'issue de ce débat, des résultats positifs.

23. Ma délégation a accueilli avec une satisfaction particulière la décision du Conseil de sécurité de tenir un débat sur la question de l'Afrique du Sud. Elle espère que cette décision est l'expression d'un changement en profondeur dans l'attitude de certains de ses membres en vue de l'adoption de mesures efficaces pour mettre fin au régime d'*apartheid* qui règne dans ce pays. Ce régime raciste et colonialiste qui évolue à contre-courant de l'histoire constitue la racine du mal dont souffre l'Afrique du Sud, et par extension l'ensemble de l'Afrique australe. Son existence même est une menace permanente à la paix et à la sécurité internationales, et il apparaît de plus en plus clairement que cette menace ira en s'accroissant, compte tenu de l'incapacité du régime de Pretoria à s'autoréformer, à moins que

la communauté internationale de se décide à prendre les mesures appropriées pour mettre fin à cet état de choses.

24. Le régime raciste de Pretoria n'a pas, jusqu'à ce jour, donné le moindre indice de sa volonté de renoncer à la violation systématique des droits de l'homme, à l'oppression et à la répression accrue de la population noire. Son odieux système de discrimination basée sur la couleur de la peau est toujours en place, sa machine répressive toujours prête à répéter Sharpeville et Soweto, et ses prisons sont toujours aussi remplies d'innocentes victimes dont le seul crime est de réclamer un ordre politique et social plus juste. Ces pratiques inhumaines qui visent à assurer la pérennité du pouvoir de la minorité blanche constituent, sans nul doute, un danger certain pour ceux-là mêmes qui en sont temporairement les bénéficiaires. C'est un fait connu que l'oppression et l'humiliation entraînent toujours la résistance, la révolte, et partant la violence.

25. "Tant que l'*apartheid* se maintiendra, les périodes d'accalmie ne seront que des intervalles où la tension s'accroîtra et la haine s'accroîtra." Cette déclaration a été faite lundi dernier par le Secrétaire général<sup>1</sup> à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Sharpeville et Soweto ne sont que des symboles, car en réalité c'est toute l'Afrique du Sud qui se trouve actuellement en ébullition, et aujourd'hui, au moment même où se déroule ce débat, c'est un peuple de 18 millions d'hommes, de femmes et d'enfants exploités, asservis et humiliés qui se révolte contre l'oppression et l'injustice, qui se bat et meurt pour la défense de sa liberté et de sa dignité. Le peuple d'Afrique du Sud est résolu à arracher ses droits inaliénables à ses bourreaux et, pour le faire, il ne reculera devant aucun sacrifice. Les massacres aveugles et sanglants de Soweto n'ont fait que renforcer sa ferme détermination de lutter et de vaincre. La citadelle du racisme blanc est à présent secouée dans ses assises les plus profondes. Il convient d'ailleurs de remarquer que le peuple sud-africain a compris assez tôt que Vorster et ses amis ne lui laissent d'autre alternative que la résistance armée, organisée et menée à travers ses mouvements de libération nationale, dont notre organisation reconnaît d'ailleurs la légitimité de la lutte.

26. Le régime de Vorster s'avère de moins en moins capable de contenir le torrent de révolte du peuple opprimé d'Afrique du Sud. C'est pourquoi il tente désespérément une manœuvre de diversion, qu'il croit avoir trouvée dans la politique dite des bantoustans, présentée comme une miraculeuse panacée. Mais nul n'est dupe de la supercherie. Les fameux bantoustans n'ont d'autre but que de servir de réservoir de main-d'oeuvre à bon marché de l'économie coloniale du régime sud-africain. Les populations noires qu'on se propose de déposséder de leurs terres et de rendre étrangères dans leur propre pays ne sauraient voir un changement positif quelconque dans cette nouvelle politique. La communauté internationale a, de son côté, montré au régime de Pretoria que c'était là une voie sans issue lorsqu'elle a condamné la création de bantoustans et refusé de reconnaître l'Etat fantoche du Transkei [*résolution 31/6 A de l'Assemblée générale*].

<sup>1</sup> Voir le compte rendu de la 344<sup>e</sup> séance du Comité spécial contre l'*apartheid* (A/AC.115/SR.344, par. 1).

27. Malgré tout, le régime raciste de Pretoria continue à s'accrocher à ces pseudo-alternatives, démontrant une fois de plus son inaptitude à produire des réformes susceptibles de prévenir l'éclosion d'une conflagration générale dans le pays. Récemment encore, le nouveau Ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud réaffirmait son opposition totale à l'octroi de toute égalité civique aux communautés de race noire.

28. Le régime de Pretoria nargue la communauté internationale, et c'est dans le cadre de ce défi arrogant qu'il continue à occuper illégalement la Namibie, Territoire placé sous l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et sur lequel il ne devrait avoir aucun droit, même pas le droit de conquête.

29. En Afrique australe, le régime de Pretoria aspire de plus en plus à jouer le rôle de gendarme régional. C'est ainsi qu'il s'est lancé dans une politique de provocation, d'intimidation et d'agression armée contre les Etats voisins. Non content de se livrer à une guerre coloniale en Namibie et de soutenir le régime illégal d'Ian Smith, il envahit l'Angola et le Botswana et cherche à étouffer économiquement le Lesotho pour le contraindre à reconnaître le prétendu Etat du Transkei.

30. Il est incontestable que l'existence d'Etats africains indépendants et souverains est gênante pour les doctrinaires de l'*apartheid* dans la mesure où elle détruit la base même de leur thèse raciste sur l'incapacité de l'homme noir à assumer la responsabilité de son propre destin.

31. Cependant, malgré leurs actes multiples d'agression contre les Etats voisins, les racistes de Pretoria ont déclenché à grand renfort de publicité une offensive de charme en direction des Etats africains indépendants. Ils espèrent ainsi, par cette diplomatie de duplicité, gagner un certificat d'honorabilité sur le plan international tout en ne procédant qu'à des changements mineurs en ce qui concerne la question fondamentale qu'est l'*apartheid*. Mais ces manoeuvres ont été condamnées d'avance parce que se situant à contre-courant de l'histoire.

32. En réalité, si les dirigeants de Pretoria aspirent à un règlement pacifique, ils ne pourraient trouver de meilleure voie que celle qui mène à l'ouverture de négociations avec les mouvements de libération nationale en vue de l'élimination rapide de l'*apartheid* et de l'établissement d'un régime démocratique en Afrique du Sud. Mais les racistes de Pretoria se refusent jusqu'à envisager une telle alternative. Ils persistent toujours avec la même arrogance à violer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et à mettre en danger la paix et la sécurité internationales.

33. La situation explosive qui prévaut actuellement en Afrique australe du fait du régime politique et social injuste actuellement en place requiert une action énergique de l'ONU afin d'empêcher une évolution tragique des événements. Le déluge de violence qui déferle actuellement en Afrique du Sud risque d'évoluer vers une confrontation aux conséquences dangereusement imprévisibles. La succession de violentes crises qui secouent actuellement l'Afrique australe n'est pas de bon augure pour la paix et la sécurité

internationales. Elle suscite des inquiétudes sans cesse grandissantes au sein de la communauté mondiale. Le Conseil de sécurité a le devoir d'y mettre fin avant qu'il ne soit trop tard.

34. L'Organisation des Nations Unies doit sans tarder contraindre le régime de Pretoria à s'engager loyalement et honnêtement dans la voie de la coopération avec les autres communautés du pays en vue de l'édification d'un Etat multiracial sud-africain, fondé sur la liberté, la justice et l'égalité entre les personnes de toutes les races et de toutes les origines. La République sud-africaine est située sur le continent africain : 80 p. 100 de sa population sont de race noire. Aucune théorie, aucune répression policière ne saurait détruire cette évidente réalité.

35. Ma délégation considère que la communauté internationale, compte tenu de sa responsabilité particulière envers le peuple opprimé d'Afrique du Sud, doit envisager une action internationale concertée en vue d'éliminer rapidement l'*apartheid*. Un des objectifs prioritaires de cette action devrait consister à renforcer l'assistance accordée aux mouvements de libération nationale engagés dans la lutte contre la discrimination raciale pour l'égalité politique et la justice sociale. Un autre objectif, qui revêt une grande importance aux yeux de ma délégation, est le respect des décisions de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le Programme d'action contre l'*apartheid* [résolution 31/6 J de l'Assemblée générale].

36. En effet, tant que le régime de Pretoria disposera à loisir de prêts et d'investissements étrangers qui viendront consolider son système économique colonial et lui donner les moyens de renforcer sa machine militaire d'agression et d'oppression, il se sentira peu enclin à tenir compte de l'opinion de ceux qui lui demandent de changer son système politico-économique universellement condamné. Les sociétés et pays étrangers qui lui apportent leur concours se rendent ainsi complices, pour de sordides intérêts matériels, de la perpétuation d'un de plus graves crimes contre l'humanité. Cette attitude, pour le moins hostile aux intérêts des populations sud-africaines, est à long terme également défavorable aux intérêts de ceux-là mêmes qui en sont les bénéficiaires conjoncturels.

37. S'agissant du rôle de l'Organisation des Nations Unies, ma délégation estime que le Conseil de sécurité devrait prendre des mesures énergiques et efficaces à l'encontre du régime de Pretoria. A cet effet, le Conseil devrait être mis en mesure de retenir que la situation en Afrique du Sud constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales et d'adopter un embargo obligatoire sur la fourniture de toutes armes à ce pays. Il devrait en outre prendre d'autres mesures prévues par la Charte en vue de mettre fin une fois pour toutes à la situation grave qui existe dans cette partie du continent africain. Les Etats qui, jusqu'à présent, ont retardé l'action du Conseil dans ce domaine se doivent, pour donner plus de crédibilité à leur condamnation du régime d'*apartheid*, de s'associer pleinement à l'adoption de telles mesures car, à l'irresponsabilité des racistes de Pretoria et à leur incapacité de prévenir l'embrasement de l'Afrique australe, la communauté internationale, et plus particulièrement les grandes puissances

— quelle que soit la nature de leurs intérêts dans la région —, devraient répondre par une stratégie cohérente visant à l'élimination de la racine du mal, c'est-à-dire de la politique abominable d'*apartheid*, d'injustice politique et sociale et de répression policière.

38. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Le prochain orateur est le représentant de la Zambie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

39. M. KAMANA (Zambie) [*interprétation de l'anglais*] : Il y a quelques jours [1989<sup>e</sup> séance], j'ai pris la parole devant le Conseil en ma qualité de président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Aujourd'hui, j'interviens en ma qualité de représentant de mon pays, la Zambie.

40. C'est avec un grand plaisir, Monsieur le Président, que je vous adresse les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Vous représentez la nouvelle administration des Etats-Unis et, peut-être, un nouvel esprit américain. Sans aucun doute, votre expérience et votre réputation vous permettront d'apporter une contribution constructive, en particulier en ce qui concerne la lutte pour le gouvernement de la majorité et l'indépendance en Afrique australe. Nous espérons sincèrement que les Etats-Unis, fidèles à leurs idéaux de liberté et de justice, se mettront enfin du côté des opprimés d'Afrique australe.

41. Ce n'est pas par hasard que la question de l'Afrique du Sud a été le premier des problèmes d'Afrique australe à être porté devant le Conseil de sécurité cette année. L'Afrique du Sud est au coeur même de tous les problèmes de notre région troublée d'Afrique. En Rhodésie du Sud, Ian Smith et ses séides poursuivent leur rébellion échevelée contre la couronne britannique en grande partie grâce à l'appui et au réconfort qu'ils reçoivent de l'Afrique du Sud, au mépris des sanctions de l'Organisation des Nations Unies. La Namibie reste illégalement occupée par l'Afrique du Sud. L'Angola et mon propre pays, la Zambie, ont été victimes de l'agression sud-africaine. Le Botswana et le Mozambique, et mon pays aussi, ont été victimes de l'agression du régime de Smith avec la complicité de l'Afrique du Sud. En utilisant le bantoustan du Transkei, l'Afrique du Sud a essayé d'étrangler le Lesotho.

42. A l'intérieur de l'Afrique du Sud même, la répression du peuple africain empire. Il y a chaque jour des arrestations et des détentions d'adversaires de ce système néfaste de l'*apartheid*, y compris des femmes et des enfants; des enfants sont littéralement arrachés à leurs classes. Lorsqu'elles se trouvent en prison et dans des camps de détention, ces victimes de l'*apartheid* sont invariablement soumises à la brutalité méprisante de la police et aux formes les plus primitives de torture. Certaines d'entre elles ont été assassinées sauvagement et brutalement en prison. De nombreuses autres risquent d'être soumises à ce triste sort.

43. Les traitements brutaux infligés par le régime sud-africain à la population africaine, accompagnés des activités illégales de ce régime en dehors de ses frontières, sont délibérés et calculés pour défendre cette abomination inhumaine et sauvage connue sous le nom d'*apartheid*. Ces

activités ont valu à l'Afrique du Sud la distinction d'être mise au ban de la société internationale.

44. En fait, ce n'est pas une simple coïncidence que le débat du Conseil de sécurité ait commencé le 21 mars, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Nous avons, à cette occasion, tenu une réunion solennelle pour commémorer Sharpeville et rendre hommage aux martyrs qui ont été tués de sang-froid il y a 17 ans par les forces fascistes déchaînées de l'Afrique du Sud. Mais l'arrogance et le mépris du régime sud-africain n'ont fait que croître au cours des années. L'année dernière, il y a eu le massacre de Soweto, qui a de loin dépassé Sharpeville. Les horreurs de Sharpeville et de Soweto, en fait, constituent deux messages clairs et nets que la communauté internationale et le Conseil de sécurité en particulier devraient enregistrer.

45. Premièrement, cela prouve que le régime fasciste sud-africain, les nazis d'aujourd'hui, recourra aux mesures les plus extrêmes et les plus sauvages pour défendre le système néfaste de l'*apartheid*. Il n'y a aucun doute que Vorster et sa clique sont décidés à maintenir le *statu quo* en Afrique du Sud.

46. Deuxièmement, Sharpeville et Soweto ont prouvé la volonté du peuple opprimé d'Afrique du Sud de se débarrasser des fers de l'*apartheid* et de recouvrer sa dignité et ses droits inaliénables. En particulier, Soweto a mis en relief la volonté et l'esprit de lutte de la population africaine d'Afrique du Sud.

47. Aucunement ébranlée par la puissance de son oppresseur, la population africaine de l'Afrique du Sud déclare qu'elle en a assez. Sa patience est épuisée. Ses appels à la raison sont tombés sur des oreilles sourdes. Elle a donc maintenant décidé de faire face au régime sud-africain. Il serait mal venu de minimiser les soulèvements en Afrique du Sud. Il ne s'agit pas de simples incidents ou émeutes isolés. Il s'agit du début d'une révolte populaire massive. Il y a plus de 11 ans, mon propre président, M. Kenneth Kaunda, avait prédit une conflagration raciale de proportions inimaginables en Afrique australe. Le président Kaunda avait espéré et souhaité se tromper. Je crains que, malheureusement, il n'ait eu raison, car la conflagration raciale a, en fait, commencé depuis longtemps. Le champ de bataille pour l'Afrique du Sud sera l'Afrique du Sud elle-même. Le peuple opprimé mènera sa guerre dans les cuisines et les jardins de ses oppresseurs blancs. A cet égard, l'Afrique du Sud se réveillera durement lorsqu'elle découvrira que sa puissance militaire perfectionnée ne compte pas, car l'objectif lui aura échappé.

48. Mon collègue et ami, l'ambassadeur Jaipal de l'Inde, nous a rappelé à juste titre l'autre jour [*ibid.*] que l'Organisation des Nations Unies était en jugement, en ce qui concerne la question de l'Afrique du Sud, depuis 1946, lorsque son propre pays avait soulevé cette question devant l'Assemblée générale à sa toute première session. On pourrait même dire qu'il existe à l'Organisation un consensus général selon lequel l'*apartheid* est inacceptable et doit être éliminé. Dans de nombreuses résolutions, tant l'Assemblée générale que le Conseil de sécurité ont condamné l'*apartheid*. On a littéralement lancé des exhortations à

l'Afrique du Sud pour qu'elle modifie sa politique, mais sans résultat. Trente et une années d'efforts stériles, c'est long !

49. Le temps est venu pour l'ONU de revoir ses méthodes. Le Conseil de sécurité en particulier doit maintenant décider quel rôle il va jouer dans la grave menace à la paix et à la sécurité internationales qui existe actuellement en Afrique australe. S'il n'agit pas maintenant, il risque de devenir inutile, sinon impuissant, comme ce fut le cas pour le Viet Nam.

50. La présente réunion du Conseil de sécurité se tient après la trente et unième session de l'Assemblée générale. Il n'y a aucun doute qu'à cette session l'Assemblée a compris la gravité de la situation en Afrique australe et s'est rendu compte de la nécessité urgente d'agir de façon efficace contre l'Afrique du Sud. Après une étude très sérieuse et approfondie de la situation, l'Assemblée a adopté d'importantes résolutions sur l'Afrique australe à une majorité impressionnante. Ainsi, la position de la majorité des Etats Membres est tout à fait claire quant à ce qui doit être accompli. En fait, l'Assemblée générale a prié instamment le Conseil de sécurité de prendre des mesures urgentes contre l'Afrique du Sud en vertu du Chapitre VII de la Charte.

51. Ma délégation partage entièrement l'attitude de l'Assemblée générale en la matière. Nous lançons donc un appel au Conseil de sécurité pour qu'il impose un embargo obligatoire sur les armes contre l'Afrique du Sud en vertu du Chapitre VII de la Charte. Cette mesure aurait dû être prise depuis longtemps. Le militarisme sud-africain a déjà provoqué des souffrances indicibles pour la population africaine à l'intérieur de l'Afrique du Sud même et dans les territoires voisins. L'Afrique du Sud a fourni des armes et des hommes au régime de Smith en Rhodésie du Sud pour qu'il lutte contre le mouvement de libération. La Namibie est non seulement occupée illégalement par l'Afrique du Sud, mais il y a aussi une forte intensification de la présence militaire sud-africaine dans ce territoire international. En se servant de son arsenal d'armes en Namibie, l'Afrique du Sud a intensifié sa répression envers le peuple du Territoire et son offensive contre la SWAPO /*South West Africa People's Organization*/. Elle a également commis une agression contre les Etats africains indépendants en se servant des armes accumulées en Namibie.

52. Je sais qu'il est censé y avoir un embargo volontaire sur les armes contre l'Afrique du Sud. Par sa nature même, cet embargo n'a pas été efficace. Le Conseil de sécurité ne doit plus s'en remettre à la bonne volonté des Etats pour interdire les ventes d'armes et les autres formes de collaboration militaire avec l'Afrique du Sud. Ce dont on a besoin maintenant, c'est d'un embargo obligatoire sur les armes qui obligera tous les Etats à mettre fin à toutes relations militaires avec l'Afrique du Sud. Tout pays qui prétend avoir imposé un embargo volontaire sur les armes contre l'Afrique du Sud ne peut avoir de raison valable pour s'opposer à un embargo obligatoire sur les armes.

53. Un autre domaine qui préoccupe beaucoup est celui de la collaboration économique avec l'Afrique du Sud. Cette collaboration a en fait maintenu et renforcé l'*apartheid* en

grande partie. Le moment est venu pour le Conseil de sécurité de s'attaquer sérieusement à ce problème. Tout au moins, le Conseil doit maintenant agir pour empêcher dès à présent tous investissements étrangers ultérieurs en Afrique du Sud.

54. Il importe que l'on puisse donner créance à tous les Etats, notamment les principaux pays occidentaux, dans leur opposition à l'*apartheid* et dans leur prétendu engagement à l'égard de la cause de la population opprimée pour l'exercice de ses droits inaliénables. L'Afrique du Sud espère pouvoir continuer de compter sur l'appui des principaux pays occidentaux dans la lutte qui se déroule en Afrique australe. En l'occurrence, elle attire des investissements économiques occidentaux accrus, recherche désespérément une collaboration militaire plus importante et intensifie sa campagne de propagande contre la prétendue infiltration de l'Afrique australe par les communistes. L'Afrique du Sud, passant au-dessus des chefs de gouvernement des pays occidentaux, essaie de susciter la sympathie du public en se faisant passer pour le champion des intérêts occidentaux en Afrique australe et le bastion contre le communisme. Il est par trop fréquent ces jours-ci de voir dans les journaux occidentaux des publicités sud-africaines de propagande onéreuses destinées à la consommation d'éléments d'extrême-droite et de réactionnaires.

55. Aucune nation ne saurait se laisser tromper par la propagande sud-africaine. Les questions en jeu en Afrique australe sont claires. La population opprimée lutte pour éliminer les fléaux de l'*apartheid*, du racisme et du gouvernement de la minorité blanche qui affligent cette région depuis trop longtemps. Elle lutte pour jouir de ses droits politiques inaliénables et pour rétablir sa dignité. Toute préoccupation ou obsession quant à la notion de sphères d'influence est erronée et ne contribue pas à la solution des problèmes de l'Afrique australe. Il est faux, et même offensant, de suggérer ou de laisser entendre que les Africains de l'Afrique australe ne peuvent être que relativement libres dans le cadre de la politique de puissance à l'échelle internationale. Les prétendues considérations d'ordre stratégique des puissances étrangères n'ont rien à voir dans la lutte des peuples opprimés contre la domination et pour leur libération.

56. Ma délégation espère très sincèrement que les principales puissances occidentales et les partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud ne se laisseront pas duper par l'Afrique du Sud. Puisque le changement en Afrique australe est inévitable, nous espérons qu'ils comprendront que le régime sud-africain ne saurait être le gardien de leurs intérêts à long terme dans la région. Ce serait pour eux une erreur que de se laisser envahir par la cupidité économique et par d'autres considérations étrangères. En dernière analyse, la population opprimée ne considérera comme ses amis que ceux dont les politiques contribuent au progrès de sa cause plutôt que ceux qui cherchent à l'entraver et ne font ainsi que prolonger la lutte. Il va sans dire que le meilleur moyen pour eux de compter sur la bonne volonté de la population opprimée, c'est de mettre un terme à leur politique ambivalente et de s'identifier aux peuples opprimés et à leurs mouvements de libération, et ce sans équivoque.

57. L'avènement d'une nouvelle administration aux Etats-Unis nous permet d'espérer que les questions de l'Afrique australe seront examinées dans leur véritable perspective. Nous espérons que les Etats-Unis assumeront un rôle dirigeant parmi leurs alliés de l'Occident en faveur du gouvernement par la majorité en Afrique australe. Nous espérons que les Etats-Unis n'attendent pas les Etats qui ont hésité trop longtemps. Les pays non alignés, les pays socialistes et les pays nordiques ont tous apporté une contribution importante à la lutte pour la libération de l'Afrique australe. Cette contribution a été très appréciée par les peuples opprimés et par ceux d'entre nous en Afrique australe dont la vie quotidienne est affectée par les événements qui se produisent dans la région.

58. Ce débat est important pour la crédibilité des pays occidentaux. Nous espérons qu'ils se rangeront dans le camp de la liberté, de l'indépendance et de la justice en Afrique australe, car ce sont là des notions qui, nous le savons, leur sont très chères.

59. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est M. Olof Palme, à qui le Conseil a adressé une invitation lors de sa 1988<sup>e</sup> séance en réponse à une lettre contenue dans le document S/12300. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

60. M. PALME (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous féliciter à l'occasion de votre accession à ces hautes fonctions. Etant donné vos états de service en matière de droits civils et dans bien d'autres domaines, et compte tenu de votre souci de justice sociale et de paix, vous êtes éminemment qualifié pour occuper vos fonctions. Vous avez fait naître de grands espoirs, et mes meilleurs vœux vous accompagnent.

61. Je voudrais commencer par dire ma profonde reconnaissance au Conseil de l'honneur qu'il m'a fait personnellement, ainsi qu'au mouvement que je représente, en me donnant cette occasion de contribuer à son important débat. Je voudrais également adresser des remerciements tout particuliers au groupe africain à l'Organisation des Nations Unies, groupe d'Etats qui joue un rôle de plus en plus important dans le travail de l'organisation mondiale. Lorsque cette dernière fut fondée il y a 32 ans, quatre seulement de ses 51 Membres fondateurs étaient Africains. L'un d'eux était l'Afrique du Sud. Aujourd'hui, le groupe africain représente 48 des 147 Membres. Ainsi, la cause de l'Afrique est aussi la cause de l'Organisation.

62. En cette occasion, je voudrais également rendre hommage aux Etats africains qui ont mis tant de ténacité à s'efforcer de passer par l'Organisation des Nations Unies pour trouver une solution aux problèmes de l'Afrique australe. L'Organisation a été créée en tant qu'instrument pour le règlement pacifique des conflits. C'est également la manière dont ces Etats ont décidé de travailler pour rechercher un changement en Afrique du Sud — par la négociation et en demandant au reste du monde de les soutenir.

63. L'Afrique du Sud reste un bastion du racisme. Mais un nombre croissant d'individus commencent à percevoir la fin

de l'*apartheid* et du colonialisme et le début de la liberté et de la dignité humaine pour la majorité opprimée.

64. Au dernier Congrès de l'Internationale socialiste, tenu à Genève en novembre dernier, les problèmes de l'Afrique australe ont été au centre de l'intérêt. Les socialistes démocrates du monde ont précisé, dans une résolution, que

“La neutralité envers les luttes existantes et à venir en Afrique australe est impossible. Entre les exploitants et les exploités, il n'y a pas de moyen terme. Il convient d'agir de manière à mettre fin à un système qui est à la fois néfaste en lui-même et une menace à la paix.”

65. Cette semaine, la population d'Afrique du Sud s'est vu douloureusement rappeler un jour tragique : le massacre de Sharpeville. Seize années plus tard, il y a eu les événements de Soweto. Ces atrocités commises contre une population sans défense étaient l'une et l'autre les conséquences logiques du système d'*apartheid*. Mais il y a des différences importantes. Au cours de ces 16 années, nous avons vu une escalade de la violence de la part de la minorité au pouvoir, mais, en même temps, la volonté de la majorité et son aptitude à résister à l'oppression et à s'unir contre les dirigeants ont augmenté. La soif de liberté d'un peuple ne peut jamais être éteinte. L'heure n'est plus à la soumission.

66. Cependant le système persiste, maintenu par la force. Se peut-il que ceux qui ne sont pas directement affectés ne parviennent pas à concevoir ce qu'est l'*apartheid* et ce qu'il représente ? Qu'il ne soit permis de donner quelques exemples de ce que l'*apartheid* représente pour la population, en termes humains.

67. Prenons Soweto. Nous savons maintenant ce qui s'est passé en juin de l'année dernière. Les documents officiels et les rapports de la police donnent le tableau que voici. Tout a commencé à Soweto, mais les protestations se sont propagées à plus de 100 municipalités dans le pays tout entier. La cause immédiate a été la protestation des enfants contre l'enseignement obligatoire de l'afrikaans dans les écoles. Mais il y avait au-delà le mécontentement de la majorité noire à l'égard des conditions sociales et économiques dans des municipalités telles que Soweto. La brutalité de la police a suscité de nouvelles manifestations. Selon l'inspecteur de police Gerber, à Soweto, plus de 16 000 balles ont été tirées rien qu'à Soweto entre le 16 juin — lorsque la protestation a commencé — et le 16 septembre. Ces balles ont tué ou blessé 1 611 personnes, alors que 1 229 autres étaient tuées ou blessées par “d'autres causes”. Selon le Pr S. J. Taljaard, qui a examiné 229 des personnes tuées à Soweto, les deux tiers étaient mortes à la suite de blessures infligées par des balles. Quatre-vingts pour cent des personnes ainsi tuées avaient reçu des coups de feu dans le dos. Un docteur du Peninsula Maternity Hospital, au Cap, a déclaré que rien que dans son hôpital 70 enfants étaient morts empoisonnés par des gaz lacrymogènes.

68. Prenons le système des “prisonniers mentaux”. Aujourd'hui même, l'Organisation mondiale de la santé publique un rapport<sup>2</sup> sur une chaîne d'institutions en pro-

<sup>2</sup> Apartheid et soins de santé mentale, document MNH/77.5, Genève, 1977.

priété privée qui accueillent des milliers d'Africains noirs mentalement malades retenus contre leur gré. Ils sont contraints de travailler sans rémunération. Ces institutions, qu'un fonctionnaire retraité a qualifiées d'"entrepôts humains", reçoivent la plus grande partie de leurs "patients" — en réalité, des prisonniers "mentaux" ou politiques — du Ministère de la santé d'Afrique du Sud. L'entreprise privée Smith-Mitchell de Johannesburg, qui gère ce système de main-d'oeuvre d'esclaves sur une base lucrative et le fait depuis plus de 10 ans, appelle cela "thérapie". Elle a gagné 13,7 millions de dollars en 1973. De 8 000 à 9 000 patients mentaux noirs sont en cause. Des témoignages — parus notamment dans le quotidien suédois *Dagens Nyheter* — affirment que beaucoup d'Africains sont arrêtés dans les bidonvilles pour avoir "troublé l'ordre public" et sont, après un examen rapide, déclarés "déséquilibrés", puis envoyés dans ces institutions.

69. Prenons les tortures et les morts dans les prisons d'Afrique du Sud. Beaucoup de personnes sont mortes par "suicide" dans les prisons sud-africaines. Elles avaient été arrêtées en vertu des lois dites de sécurité, qui permettent la détention solitaire sans mise en accusation pendant des périodes indéfinies. On a donné, pour ces décès, les explications les plus absurdes. La police parle de pendaisons, de personnes qui ont glissé sur un morceau de savon ou qui sont tombées dans un escalier, qui ont sauté par la fenêtre, et ainsi de suite. Le Ministre chargé de la police, M. Kruger, a donné cette explication : les prisonniers se sont suicidés sur instructions du parti communiste. Les évêques catholiques d'Afrique du Sud ont protesté contre les tortures si largement répandues dans les prisons et auxquelles sont soumis tant des enfants que des personnes âgées. Les autorités ripostent en préparant de nouvelles lois contre le prétendu terrorisme — des lois qui, dans d'autres pays, ne seraient appliquées qu'en temps de guerre.

70. Tel est donc l'*apartheid* : une étrange dictature de la minorité à des fins d'exploitation sociale et économique. Mais l'*apartheid* a également une caractéristique unique : c'est la seule tyrannie qui stigmatise une personne dès sa naissance en vertu de la couleur de sa peau. Dès sa conception, le destin d'un enfant est déterminé. Un auteur suédois a qualifié ce système de "génocide spirituel".

71. L'*apartheid* dissout systématiquement les liens familiaux. Il légalise un déplacement cruel de population. Toute la main-d'oeuvre noire est transformée en travailleurs migrants dans leur propre pays. La loi interdit à une majorité croissante de personnes des deux sexes de vivre avec leur famille en dehors des bantoustans où il n'y a pas de travail. Une vie de famille normale est de plus en plus rare. Pour reprendre les paroles de Colin Legum, les enfants deviennent une génération négligée et affamée, sans aucun modèle de sollicitude ou d'affection, aucun loyalisme, aucun respect de soi, aucune relation sûre, aucune aspiration possible à la qualité de citoyen conscient de ses responsabilités. Ils voient humilier constamment leurs parents; ils ne connaissent que le ressentiment, le refus et la violence.

72. Hors de l'Afrique du Sud, nous pouvons peut-être penser qu'on a le temps de procéder pas à pas dans la lutte contre l'*apartheid*. Mais le temps est compté aux enfants

d'Afrique du Sud. La minorité blanche devrait se dire que ces enfants sont ceux avec lesquels elle devra un jour négocier; ce sont les enfants que nous nous attendons avec plaisir à accueillir parmi nous en tant que représentants de leur peuple.

73. M. Ian Smith a dit que la Rhodésie et l'Afrique du Sud avaient convenu qu'elles luttassent l'une et l'autre pour préserver la démocratie occidentale que le Blanc a apportée à l'Afrique. Elles espèrent toutes les deux recevoir une aide extérieure afin de se battre pour les intérêts du monde dit libre. Pour nous en Europe, avec notre passé colonial, il est nécessaire de parler avec une clarté absolue. Nous n'accepterons jamais la manière dont Smith et Vorster pervertissent la démocratie occidentale. Leur oppression et leur racisme n'auront jamais place dans un monde libre. Ils représentent l'antithèse même de la démocratie. Ils refusent aux populations du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud les droits politiques et les droits de l'homme les plus fondamentaux — ces droits mêmes que le mouvement travailliste européen s'est vu refuser et qui ont constitué la base des programmes d'origine de nos mouvements de libération. Par conséquent, les travailleurs de l'Europe sont unis par des liens historiques de solidarité à leurs frères et soeurs opprimés d'Afrique.

74. La résistance des régimes racistes soulève la question de savoir si, seules, la violence ou la révolution peuvent entraîner des changements ou s'il est encore un moyen pacifique de faire disparaître l'outrage à la dignité humaine connu sous les noms de colonialisme, racisme et *apartheid*. Mais il est facile de prévoir que si des hommes qui cherchent la paix et le progrès ne trouvent qu'oppression et exploitation, ils en viendront en définitive à la violence. La lutte armée devient le dernier recours possible. Maintenant, en Namibie et au Zimbabwe, la lutte armée persistante semble inévitable. Le degré de pression armée que devront exercer les nationalistes dépendra du degré de pression non armée qu'appliqueront les puissances occidentales sous la forme de sanctions et autres mesures, comme l'a si bien dit le président Julius Nyerere.

75. Il se peut fort bien que l'Afrique du Sud blanche ait pu croire, avant, que la politique d'*apartheid* réussirait si seulement elle pouvait gagner un peu de temps et faire preuve d'un peu plus de souplesse dans certains domaines. Mais les architectes de l'*apartheid* ont édifié leurs plans sur des sables mouvants. Le gouvernement par la minorité approche de sa fin et l'Afrique australe va rapidement vers un paroxysme incertain. A mesure que ce paroxysme approche et que la lutte s'intensifie, les risques de violence inutile et de perturbation économique augmentent, de même que le risque d'une intervention étrangère malvenue. Comme je l'ai déjà dit, une intervention étrangère malvenue consiste en l'introduction constante dans la région de rivalités de grandes puissances. Une intervention étrangère bienvenue est celle qui soutiendra la lutte de libération et réduira la résistance des forces qui s'accrochent encore à l'idée de maintenir la suprématie blanche.

76. L'année dernière, l'Institut international de recherche de la paix de Stockholm (SIPRI) a publié, dans une documentation abondante, des données sur les risques

d'une forte escalade du conflit en Afrique australe, qui pourrait devenir le prochain grand champ de bataille international. L'étude du SIPRI souligne le fait que d'importants investissements étrangers en Afrique du Sud ne risquent de contribuer à internationaliser le conflit. Les ressources en matières premières du pays et sa position stratégique pourraient servir de prétexte à un nouvel engagement du côté du régime blanc. Mais, en même temps, cet engagement encouragerait d'autres puissances à devenir plus actives dans la région. Il en est de même pour la Namibie. Nous nous trouvons devant le double risque d'une guerre raciale et d'un conflit en escalade entre les intérêts étrangers de la région. Ainsi donc, les conséquences modiales de l'évolution en Afrique australe, les menaces et les agressions de l'Afrique du Sud contre ses voisins et la situation en Afrique du Sud engendrée par l'*apartheid* sont les trois éléments qui représentent une menace à la paix et à la sécurité internationales.

77. La libération des Africains sera leur oeuvre propre et cette libération viendra un jour, inévitablement. Mais la communauté internationale peut contribuer à rendre la lutte plus courte, plus pacifique, entraînant moins de souffrances humaines. Il va sans dire que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité ont une responsabilité très particulière au centre même de la situation. J'espère sincèrement que l'Organisation, grâce aux délibérations du Conseil, contribuera de façon décisive à assurer une juste évolution en Afrique du Sud et à permettre la libération de l'Afrique australe tout entière.

78. Cependant, les mesures prises par l'ONU, ou l'absence de mesures, ne sauraient servir de prétexte à la passivité au niveau national. Chaque pays, chaque gouvernement, chaque mouvement populaire a sa propre responsabilité et son propre rôle à jouer. Permettez-moi donc, répondant à votre aimable invitation, de citer certains des domaines dans lesquels cette action pourrait intervenir.

79. Premièrement, nous devons nous efforcer d'assurer l'arrêt de toutes exportations d'armes à l'Afrique du Sud et de toute coopération militaire avec son gouvernement. L'appareil de l'oppression se trouve renforcé par chaque nouvel arrivage d'armes, par chaque établissement de licence. La coopération militaire donne au pays le moyen de commencer à fabriquer ses propres armes dans les domaines les plus importants de la technique des armements, peut-être même dans les armements les plus perfectionnés. Peut-on vraiment condamner la politique d'*apartheid* aux Nations Unies si, en même temps, on envoie des armes à ceux qui la pratiquent? Je voudrais également faire remarquer que le Président du Comité spécial contre l'*apartheid*, M. Harriman, a parlé récemment d'activités étrangères importantes, directes ou indirectes, en ce qui concerne la fourniture à l'Afrique du Sud des carabines, des hélicoptères, du gaz lacrymogène et des munitions qui ont été employés au cours des massacres de Soweto. Aucun pays africain, seul ou avec d'autres, ne pourrait être une menace pour l'Afrique du Sud. Pourtant, on continue d'armer cette dernière de l'étranger. Quelle est la logique de cette politique? Le refus persistant de l'Afrique du Sud d'entendre les exigences de la communauté internationale ne laisse d'autre choix qu'un embargo obligatoire sur les armes.

80. Deuxièmement, nous devons sérieusement traiter de la question des investissements et des exportations de capitaux en Afrique du Sud et en Namibie. Je reviendrai dans un moment sur ce point très important.

81. Troisièmement, nous pouvons donner un soutien matériel et politique aux mouvements de libération et aux Etats déjà autonomes qui luttent pour l'indépendance nationale et l'émancipation économique. Les gouvernements pourraient aussi facilement augmenter leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et à l'International Defence and Aid Fund. Ces organismes ont besoin de fonds et effectuent un travail extrêmement utile dans le domaine de l'aide humanitaire et juridique aux victimes de l'*apartheid*. Les actes répétés d'agression contre la Zambie, l'Angola, le Mozambique et le Botswana doivent être condamnés. Si nous voulons qu'on croie à notre opposition aux activités étrangères dans les affaires africaines, nous devons également mettre fin au recrutement, au financement, à l'entraînement, au transit et au rassemblement de mercenaires sur notre propre sol.

82. Quatrièmement, notre refus de reconnaître lesbantoustans prétendument indépendants – le Transkei étant le premier d'entre eux – devrait être suivi d'une opposition aux efforts des sociétés internationales visant à donner à ces régions une reconnaissance non officielle par des investissements massifs.

83. Cinquièmement, nous devrions accroître nos efforts pour mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie, réfuter les arrangements factices et soutenir la SWAPO, sans la participation de laquelle aucune politique valable ne peut être mise au point. La Namibie devrait avoir immédiatement l'indépendance et le gouvernement de la majorité.

84. Sixièmement, les parlements pourraient constituer des commissions parlementaires pour enquêter sur les activités des sociétés qui ont des filiales en Afrique du Sud afin de veiller à ce que ces sociétés fonctionnent selon les pratiques internationalement reconnues. Là où ces pratiques ne sont pas suivies, les sociétés devraient cesser complètement leurs activités.

85. Depuis très longtemps, le Gouvernement sud-africain encourage les investissements étrangers dans le pays. Cette politique n'est pas seulement dictée par le désir d'augmenter les ressources économiques du pays. Ce qui n'est pas moins important, c'est que les investissements étrangers créent des liens avec un certain nombre de nations industriellement riches qui acquièrent un intérêt économique et politique à préserver le système de l'*apartheid*. Les sociétés étrangères profitent tant du niveau technique très élevé du pays que des salaires extrêmement bas des travailleurs noirs. Les bénéfices tirés des capitaux placés sont considérables. De plus, les investissements aident les courants commerciaux du pays, ce qui rend les partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud plus sensibles aux perturbations que peut connaître l'économie sud-africaine. Les émeutes en Afrique du Sud ont des répercussions sur l'emploi dans d'autres pays.

86. Depuis que l'Angola et le Mozambique sont devenus indépendants, l'isolement de l'Afrique du Sud a augmenté.

Le pays n'a d'autres amis sur le continent africain que le régime de Smith à Salisbury. Dans cette situation, l'Afrique du Sud a intensifié ses efforts pour attirer des capitaux d'Europe occidentale, des Etats-Unis et du Japon. Selon des renseignements de sources diverses, le Gouvernement de Vorster procède à une vaste campagne internationale pour amener les capitaux étrangers à participer, à des conditions favorables, à l'exploitation des ressources naturelles, de préférence dans le Transkei et en Namibie.

87. Il existe une théorie selon laquelle le développement économique et les investissements étrangers finiront à la longue par déloger le système de l'*apartheid*, l'idée étant que l'absence de main-d'oeuvre qualifiée contraindrait le gouvernement à admettre les travailleurs noirs dans les emplois jusque là réservés aux Blancs; les sociétés étrangères pourraient également donner le bon exemple dans leurs relations avec les travailleurs métis et noirs. La réalité a déjà contredit cette théorie. La disparité de salaires entre les travailleurs noirs et les travailleurs blancs, par exemple, a continué de s'accroître. Des Sud-Africains noirs en vue, soutenus par de longues années d'expérience, ont catégoriquement rejeté l'idée selon laquelle il serait possible d'assurer une évolution progressive vers une justice économique et sociale plus grande dans le cadre du système de l'*apartheid*. Tant l'African National Congress d'Afrique du Sud que la SWAPO de Namibie ont instamment demandé à la communauté internationale d'essayer d'arrêter tous nouveaux investissements en Afrique du Sud et en Namibie. Leurs exigences sont de mieux en mieux comprises; leurs appels recueillent de plus en plus de propositions d'action pratique.

88. En novembre 1976, au Congrès travailliste scandinave — association de tous les partis socio-démocrates et de toutes les organisations syndicales de Scandinavie —, une résolution a été adoptée demandant que soient interdits tous nouveaux investissements en Afrique du Sud et que soit adopté un plan d'action national conforme aux recommandations de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL). A une conférence sur l'*apartheid*, la CISL a adopté des recommandations qui, notamment, demandaient l'interdiction de tous nouveaux investissements en Afrique du Sud, y compris le remplacement des machines, la réparation et l'entretien. Ces propositions montrent que les syndicats sont de plus en plus conscients de la façon dont les travailleurs noirs sont traités en Afrique du Sud — arrestations, licenciements, emplois réservés, interdiction des activités syndicales, etc. Les syndicats tiennent à manifester leur solidarité avec leurs amis poursuivis et persécutés. Ils comprennent que les politiques de travail injustes en Afrique du Sud finiront par nuire aussi aux relations de travail dans les pays mêmes des investisseurs.

89. Le Gouvernement social démocrate de Suède a, depuis plusieurs années, cherché à dissuader les entreprises suédoises de faire des investissements en Afrique du Sud. En août dernier, nous avons proposé un raidissement de l'attitude à l'égard des investissements suédois en Afrique du Sud. En même temps, sur une base scandinave, le gouvernement a pris l'initiative d'une action commune au niveau international. Cette politique a été poursuivie.

90. A ce propos, je voudrais parler d'une résolution adoptée il y a deux jours par les ministres des affaires étrangères des cinq pays nordiques à une réunion qui a eu lieu à Reykjavik. Ils disent dans cette résolution qu'ils accueilleraient favorablement une décision du Conseil de sécurité en vue d'un embargo obligatoire sur les armes ainsi que des décisions qui auraient pour effet d'empêcher de nouveaux investissements étrangers.

91. La semaine prochaine, le Parlement suédois va discuter une motion présentée par le parti social démocrate demandant un changement immédiat dans la législation monétaire suédoise afin d'interdire l'exportation de capitaux vers l'Afrique du Sud et la Namibie.

92. En tant que seconde mesure pour garantir la réduction des intérêts financiers suédois en Afrique du Sud, nous invitons le gouvernement à engager des discussions avec les sociétés qui ont des succursales dans d'autres pays investissant en Afrique du Sud afin de parvenir à un accord sur la manière dont les restrictions à l'égard des sociétés suédoises opérant dans ces pays devraient s'appliquer. Si un tel accord ne peut être obtenu, nous proposerons d'autres mesures législatives.

93. La raison de ces pressions en vue d'une action unilatérale n'est pas difficile à comprendre. Nous sommes tous conscients du fait qu'un changement frappant s'est produit dans la situation politique en Afrique du Sud depuis les émeutes de Soweto l'été dernier. Le risque d'une guerre raciale s'est rapproché. La nécessité de limiter ou de supprimer les intérêts économiques étrangers en Afrique du Sud est donc dorénavant plus qu'une simple question de politique quant à ce qui pourrait être fait pour exercer une pression effective sur le Gouvernement sud-africain. C'est devenu pour chaque gouvernement, une question morale : celle de savoir s'il devrait être permis à nos sociétés nationales de participer à l'exploitation de la main-d'oeuvre noire. En effet, conformément aux lois sud-africaines, les sociétés étrangères doivent appliquer les règles de l'*apartheid* dans leurs lieux de travail, ce qui les contraint ainsi à s'aligner aux côtés des oppresseurs dans la bataille qui est sur le point d'entrer dans une phase nouvelle et plus grave. C'est pourquoi je pense que la situation en Afrique du Sud a évolué à un point tel que chaque pays devrait maintenant envisager des mesures d'interdiction unilatérales.

94. Ceux qui s'opposent à une interdiction des investissements en Afrique du Sud prétendent que cela léserait les intérêts des sociétés mères dans les pays occidentaux et y entraînerait du chômage. Mais, dans ce cas, il est important de noter que les travailleurs eux-mêmes ont fait leur choix par la voix de leur Confédération internationale. Ils ont dit à leurs gouvernements qu'ils appuyaient l'interdiction des investissements en Afrique du Sud et étaient prêts à en accepter les conséquences. C'est maintenant aux gouvernements et aux sociétés de prendre leurs responsabilités. Il est temps de décider de quel côté nous sommes, quelles forces nous entendons soutenir.

95. L'interdiction des investissements en Afrique du Sud ne saurait être efficace que si elle entre dans le cadre d'une action internationale jouissant de l'appui des pays industria-

lisés qui ont les plus larges intérêts économiques dans le commerce et l'industrie de l'Afrique du Sud. Elle ne saurait être efficace que si elle est totalement appuyée par la communauté mondiale. C'est donc au Conseil de sécurité qu'il appartient de prendre la tête à cet égard. Cela fait ressortir combien ses délibérations et ses décisions revêtent d'importance. Il est absolument essentiel maintenant d'entamer le processus d'une action commune.

96. Je voudrais conclure sur une réflexion. Le débat international a acquis la dimension nouvelle d'un engagement moral à l'égard des droits politiques et des droits de l'homme. Cela reflète une préoccupation à l'égard des valeurs fondamentales, à l'égard du sort des peuples, à l'égard de leurs souffrances mais aussi de leurs espoirs et de leurs rêves en un avenir meilleur. Tout cela traduit un élément de vitalité et d'humanité si nécessaire aujourd'hui.

97. Il existe peu de cas où un engagement moral se justifie davantage qu'en ce qui concerne l'Afrique du Sud. Cela tout d'abord parce que l'*apartheid* est un phénomène unique et est, à bien des égards, une forme extrême de la malignité humaine; ensuite, parce que nous savons tous que ce système ne saurait durer plus longtemps sans un appui direct ou indirect de l'étranger; enfin, parce que si la libération de l'Afrique doit être avant tout la tâche des Africains eux-mêmes, nous savons tous que la communauté internationale devra apporter une contribution décisive mais qu'elle ne le pourra que si la volonté politique indispensable est mobilisée. Le Conseil de sécurité devrait être l'expression d'une volonté politique unie. C'est pourquoi les peuples opprimés tournent vers lui des regards pleins d'espoir. On dit parfois qu'il n'est pas de plus haute morale que la préservation de la paix. C'est certain. Mais tant que l'*apartheid* et le racisme existeront, il ne saurait y avoir de paix.

98. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): L'orateur suivant est M. Mfanafuthi Johnstone Makatini, à qui le Conseil a adressé une invitation lors de sa 1988<sup>e</sup> séance en réponse à une lettre contenue dans le document S/12299. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

99. M. MAKATINI (*interprétation de l'anglais*): Monsieur le Président, je voudrais m'associer et associer mon organisation, l'African National Congress (ANC) d'Afrique du Sud, aux opinions exprimées par les orateurs qui m'ont précédé quant à votre dévouement à la cause de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. Nous tenons à vous féliciter très chaleureusement au moment où vous présidez le Conseil de sécurité et nous sommes certains que, sous votre direction, le Conseil ne manquera pas de favoriser la cause des peuples opprimés d'Afrique.

100. La situation en Afrique du Sud a créé une crise majeure, à laquelle doivent faire face non seulement le peuple sud-africain mais aussi l'ensemble du continent africain et l'ensemble de la communauté mondiale. La question sur laquelle se penche aujourd'hui le Conseil est, d'une manière ou d'une autre, à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies depuis 30 ans. D'innombrables résolutions ont été adoptées, tant par l'Assemblée générale que par le Conseil de sécurité, pour tenter d'aider à

la chute du régime raciste de l'Afrique du Sud, qui a été condamné à maintes reprises pour sa politique barbare et indéfendable d'*apartheid*, reconnue comme constituant une menace pour la paix et la sécurité internationales. Et pourtant, l'Organisation n'a pas encore pris de mesures efficaces contre l'*apartheid*. Les discours éloquentes et les résolutions se succèdent, mais sans résultat. Aucune mesure réelle n'a été prise. Or, plus le temps passe et plus la crise augmente et devient sérieuse en Afrique du Sud, plus s'accroît l'insistance de certains à nous faire accepter la rhétorique en guise de substitut à l'action.

101. Il y a quatre jours, Monsieur le Président, vous avez condamné l'*apartheid* comme un affront à l'humanité. Vous n'étiez pas le premier à le faire. Dans le passé, nombre d'hommes d'Etat éminents ont utilisé un langage tout aussi fort pour condamner l'*apartheid*. Nous nous rappelons, par exemple, le discours prononcé par sir Alec Douglas-Home à Manchester le 24 avril 1964, où il a mis en parallèle le problème du racisme avec la menace créée par la bombe atomique. Nombre d'autres personnalités, dont M. Dean Rusk, ont également prononcé des paroles très dures contre le régime sud-africain. Nous nous sommes félicités à l'époque de ces déclarations comme nous nous félicitons maintenant des vôtres, les tenant pour un prélude à la mise en oeuvre des résolutions démocratiquement adoptées par l'Organisation des Nations Unies.

102. Il est clair depuis nombre d'années que la crise sud-africaine risque d'entraîner une crise mondiale. Les délégations se sont succédé devant le Conseil de sécurité pour l'avertir que la communauté internationale ne saurait permettre que la situation en Afrique australe soit ignorée. Des tentatives répétées ont été faites pour persuader le Conseil, et en particulier ses membres permanents, que le seul moyen d'éviter une crise majeure était de prendre contre le régime minoritaire sud-africain des mesures pour le contraindre à reconnaître les réalités et à mettre au point un calendrier en vue du transfert des pouvoirs à la majorité. Ces avertissements ont été ignorés. Beaucoup d'Etats Membres ont prouvé leur solidarité avec la lutte du peuple sud-africain. Le Conseil toutefois a omis d'agir contre le Gouvernement sud-africain. Parfois, lorsqu'il est apparu qu'une majorité de ses membres avait l'intention d'agir, leur efforts furent contrecarrés par le recours au veto.

103. Nous voyons aujourd'hui les résultats de ces efforts de temporisation. L'Afrique du Sud a gagné un temps précieux, qu'elle a utilisé pour édifier sa puissance économique et militaire. Loin d'abandonner l'*apartheid*, elle s'est montrée au contraire décidée à préserver le *statu quo*. Et aujourd'hui, devant une lutte qui s'intensifie de plus en plus de la part du peuple sud-africain, l'Afrique du Sud est devenue une force dangereuse et explosive sur le continent africain. Sa puissance immense est devenue une menace constante pour tout Etat indépendant situé au sud de l'équateur.

104. Compte tenu de cette situation, nous devons nous demander si l'Organisation des Nations Unies peut se permettre d'attendre plus longtemps pour agir de façon efficace contre l'*apartheid*.

105. Il y eut un moment où il sembla que la communauté internationale allait agir dans le sens demandé par la Charte. Je me rappelle, au début des années 1960, combien les espoirs de nos peuples étaient portés au plus haut degré à chaque session de l'Assemblée générale ou à chaque réunion du Conseil de sécurité. Ils se réjouissaient de la chute progressive et apparemment irréversible de la domination étrangère en Afrique. Ils voyaient une nation après l'autre prendre la place qui lui revenait au sein de la communauté des nations. Et ils étaient convaincus que la libération de l'Afrique du Sud était aussi à l'ordre du jour et qu'ils pourraient, grâce à leurs propres efforts et à la solidarité internationale, être rapidement libérés de leur servitude.

106. Plusieurs autres facteurs également laissaient croire que leurs espoirs seraient exaucés. La destruction sans précédent de biens et de vies humaines qui s'était produite au cours de la seconde guerre mondiale était encore fraîche dans nos esprits. L'horreur éprouvée dans le monde devant ce qui s'était passé semblait assurer que toutes les nations, indépendamment de leurs affiliations politiques ou idéologiques, feraient cause commune et contribueraient à extirper ce fléau cancéreux qui se dressait en Afrique du Sud. On était presque unanime à reconnaître que l'*apartheid* était non seulement répugnant et indéfendable mais constituait aussi un crime contre l'humanité. Le massacre de Sharpeville avait profondément affecté la conscience du monde. Les gens y voyaient un signe de ce qui allait advenir et ils étaient horrifiés. C'est ainsi que l'Afrique du Sud, qui avait bénéficié d'une certaine respectabilité en tant que Membre fondateur de l'Organisation, se trouva de plus en plus isolée par la communauté internationale.

107. Il semblait que tout soit prêt pour que l'on adopte des mesures qui, alliées aux efforts du peuple sud-africain, forceraient les racistes d'Afrique du Sud à abandonner le pouvoir. Au milieu des années 1960, la situation interne dans le pays semblait être favorable à une telle évolution. L'African National Congress organisa une grève nationale pour protester contre la proclamation d'un Etat fasciste. La répression la plus barbare s'ensuivit pour l'écraser par la force des armes, et les membres de l'ANC et leurs partisans se mirent d'accord en Afrique du Sud pour reconnaître que le moment était venu de changer de méthode dans la lutte. Il fut décidé d'abandonner la non-violence et de recourir à la lutte armée alliée à une agitation politique. A la fin de l'année 1961, *Umkonto We Sizwe* – le fer de lance de la nation –, le bras militaire de l'ANC, fut constitué. Immédiatement, une campagne de sabotage à l'échelle nationale fut organisée.

108. Les pressions ont à ce moment-là augmenté pour que les Nations Unies agissent contre le régime raciste. Des résolutions ont été adoptées par l'Assemblée générale après Sharpeville, dans lesquelles on demandait de rompre tous liens diplomatiques, économiques, militaires et culturels avec l'Afrique du Sud. Nous estimions que ces résolutions marquaient un important début et montraient que la communauté internationale jouerait un rôle actif pour contribuer à isoler l'Afrique du Sud. Nous pensions que les Nations Unies appuieraient activement notre lutte et accéléreraient ainsi la chute du régime de l'*apartheid*.

109. A plusieurs reprises, le Conseil de sécurité sembla prêt à agir. En 1964, il constitua un Comité d'experts chargé d'étudier la possibilité d'établir différents types de sanctions contre l'Afrique du Sud [résolution 191 (1964)]. Le rapport du Comité d'experts<sup>3</sup> montra clairement que l'Afrique du Sud était vulnérable à une action des Nations Unies et qu'elle pourrait, par exemple, être sérieusement affectée par certains types de sanctions économiques. Le Conseil ne donna jamais suite à ce rapport.

110. Il y a beaucoup de cas semblables où l'Organisation des Nations Unies commença à prendre des mesures concrètes pour exercer des pressions sur l'Afrique du Sud et les abandonna par la suite. Paradoxalement, bien que la crise en Afrique australe s'aggrave, bien que le mouvement de libération montre qu'il peut constituer une véritable menace au pouvoir du régime de la minorité, on entend de moins en moins parler de traduire dans la réalité les résolutions de l'Organisation. Bien que la situation soit devenue de plus en plus insolite, on poursuit ses affaires comme à l'habitude. Il est difficile d'échapper à l'impression que le succès de la lutte de libération est considéré non pas comme l'élément d'un processus visant à mettre fin à l'injustice et à l'oppression mais plutôt comme une "menace" aux intérêts de certains puissances, et particulièrement aux intérêts des grandes puissances occidentales.

111. Nous devons dire clairement que nous pensons que c'est là où réside le cœur du problème. Les actes de l'Afrique du Sud au cours des 10 dernières années ont nettement prouvé que les dirigeants racistes de notre pays sont décidés à maintenir le système d'exploitation et de répression qui pèse maintenant si lourdement sur les épaules de notre peuple. Loin de s'être "humanisé", l'*apartheid* a pris une forme nouvelle encore plus horrible, combinant les lois et coutumes primitives d'une société d'exploitation à l'efficacité barbare d'un Etat policier moderne. Et l'Afrique du Sud, sentant que l'*apartheid* est réellement menacé à l'heure actuelle, a mis toute son énergie à créer une machine militaire puissante avec laquelle elle cherche à dominer l'ensemble de la région de l'Afrique australe. L'Afrique du Sud a bâti un Etat garnison, un nouveau *laager* doté des armes les plus modernes et les plus destructrices et équipé en fait d'un potentiel militaire nucléaire.

112. Cette attitude nouvelle et arrogante de la part du régime d'*apartheid* a pu s'instaurer grâce à l'appui croissant dont il bénéficie de la part d'autres pays, appui qui est en partie invisible mais qui est absolument critique pour le régime actuel. Ces pays, anxieux de poursuivre leurs affaires comme à l'habitude, ont en vérité contribué à financer et armer une puissance qui s'écarte de toute raison ou de toute réforme. Ils agissent ainsi parce qu'ils pensent qu'en armant et en protégeant l'Afrique du Sud ils préservent également leurs propres intérêts en Afrique australe. Ainsi, l'Afrique du Sud est devenue une puissance coloniale subrogée en Afrique. On s'attend à ce qu'elle remplisse le rôle de gendarme local. Point n'est besoin de prouver l'étroitesse de vue d'une telle politique. Il est évident que de tels calculs ne tiennent pas compte de la dynamique de la lutte de

<sup>3</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, vingtième année, Supplément spécial n° 2.

libération. Ils partent de l'hypothèse insoutenable selon laquelle le système de l'*apartheid* peut survivre. A long terme, le peuple d'Afrique du Sud arrachera son indépendance et sa liberté aux dirigeants racistes du pays et il choisira son propre destin.

113. Le Conseil doit tenir compte du fait important que l'Afrique du Sud ne peut survivre comme elle le fait aujourd'hui sans l'appui que le gouvernement Vorster reçoit d'autres pays. Cela exige que les Nations Unies prennent une action efficace car, s'il se voyait privé de l'appui vital qu'il reçoit de l'étranger, le régime actuel n'aurait d'autre solution que de commencer à démanteler l'*apartheid*. Il n'aurait plus le pouvoir de résister aux efforts du peuple sud-africain pour se libérer. C'est là le vrai moyen d'obtenir un changement pacifique; en fait, c'est le seul moyen.

114. Il est vraiment triste qu'on nous demande ici même, maintenant, de penser autrement. On nous demande encore une fois d'attendre, non pas parce que ce qui soutient encore le régime d'*apartheid* va lui être retiré, mais parce que certains pensent qu'avec le temps ils pourront persuader ceux qui dirigent actuellement l'Afrique du Sud de changer leur nature même et d'abandonner un système qui, depuis si longtemps, est à la base de leur puissance sans précédent et de leurs privilèges. Cela est-il concevable? Peut-on vraiment s'attendre que les dirigeants de l'Afrique du Sud, qui tirent sur les enfants dans les rues et qui prétendent que les détenus ont reçu l'ordre de se suicider, abandonnent leur façon de vivre de bon coeur, ou même pour quelques centaines de millions d'eurodollars?

115. L'*apartheid* est un système de puissance; c'est une forme particulière d'organisation économique et sociale qui est l'héritière du colonialisme des colons. Il est fondé sur l'institutionnalisation des types les plus extrêmes d'inégalité dans tous les domaines. Un tel système ne peut se transformer en son contraire. Il ne peut pas se transformer en une démocratie et il ne peut pas assurer la justice économique, qui, tout au moins, signifierait des possibilités égales pour tous les citoyens. L'*apartheid* signifie l'esclavage perpétuel pour la grande majorité des Sud-Africains, et il continuera de le signifier même si les chirurgiens esthétiques politiques nous fournissent une nouvelle version de ce système.

116. Mais je m'empresse de dire que, aussi décevants que soient les antécédents du Conseil de sécurité, nous sommes convaincus que la présente série de réunions pourrait marquer un tournant. Bien que ce ne soit jamais sans raison que nous ayons dénoncé ce que nous croyions être à juste titre une stratégie globale de l'impérialisme pour l'hégémonie mondiale permettant à l'Afrique du Sud de s'armer jusqu'aux dents et l'aidant à fabriquer une bombe atomique en vue de jouer le rôle de gendarme régional, nous sommes réconfortés aujourd'hui par les déclarations de la nouvelle administration à Washington ainsi que par l'appui humanitaire croissant des pays d'Europe occidentale, appui qui, nous l'espérons, rejoindra le niveau de celui fourni par les pays nordiques. Nous espérons que l'attitude de la précédente administration des Etats-Unis à propos du Mémorandum 39<sup>4</sup> relatif à l'établissement d'une base navale à Port

St. Johns dans le Transkei et à d'autres activités secrètes sera bientôt dénoncée publiquement. Nous demandons également aux Gouvernements de la France et de la République fédérale d'Allemagne, qui, avec la précédente administration des Etats-Unis, ont permis une collaboration nucléaire avec le Gouvernement fasciste d'Afrique du Sud et lui ont fourni des armes de génocide, de mettre un terme à cette collaboration. Enfin, nous demandons au Conseil, conformément aux recommandations de l'Assemblée générale à sa trente et unième session, d'invoquer les dispositions du Chapitre VII de la Charte et d'imposer des sanctions économiques obligatoires et un embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud, et de se déclarer contre toute prétendue solution interne élaborée avec les autorités des bantoustans.

117. L'African National Congress a été fondé en 1912 à la suite d'une résistance héroïque de la part de nos ancêtres à la conquête coloniale. De même que nos frères Africains dans d'autres pays d'Afrique qui sont libres et indépendants aujourd'hui, nous, en Afrique du Sud, sommes décidés à ne jamais accepter un esclavage perpétuel. Après 325 ans de politique de suprématie blanche, nous sommes décidés à lutter pour l'autodétermination dans notre patrie. Toutefois, nous reconnaissons que les Blancs d'Afrique du Sud ont rompu leurs liens culturels avec leurs métropoles et qu'ils considèrent maintenant l'Afrique du Sud comme leur patrie. Et en fait c'est leur patrie. Le principe de l'égalité des peuples est donc la pierre angulaire de la politique de l'ANC, de même qu'il est celle de la Charte des Nations Unies. Nous pensons que le principe de l'autodétermination doit être valable pour tous.

118. Nos objectifs fondamentaux ont été énoncés dans la Charte de la liberté qui a été adoptée par le Congrès du peuple en 1955. Ce document a été accepté non seulement par l'ANC mais par ses alliés, le Congrès indien sud-africain, l'Organisation des populations de couleur, le Congrès des démocrates et le Congrès sud-africain des syndicats. Il reflète fidèlement l'esprit et les idéaux de la Charte des Nations Unies. Le préambule déclare :

"Nous, peuples de l'Afrique du Sud, proclamons afin que nul n'en ignore dans notre pays comme dans le monde entier :

"L'Afrique du Sud appartient à tous ceux qui y vivent, aux Blancs comme aux Noirs, et aucun gouvernement n'est justifié à prétendre exercer l'autorité s'il ne la tient de la volonté de tous;

"Notre peuple a été privé, par une forme de gouvernement fondée sur l'injustice et l'inégalité, de son droit naturel à la terre, à la liberté et la paix;

"Notre pays ne sera jamais ni prospère ni libre tant que tous nos peuples ne vivront pas dans la fraternité, ne jouiront pas de droits égaux, et que les mêmes possibilités ne leur seront pas données;

<sup>4</sup> Voir *The Kissinger Study of Southern Africa* (Westport, Connecticut, Lawrence Hill and Company, 1976).

<sup>5</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session, Supplément n° 14, par. 295.

“Seul un Etat démocratique fondé sur la volonté de tous peut assurer à tous, sans distinction de race, de couleur, de sexe ou de croyance, les droits qui leur reviennent de par leur naissance;

“C’est pourquoi nous, peuples de l’Afrique du Sud, Blancs aussi bien que Noirs, réunis comme des égaux, des compatriotes et des frères, adoptons cette Charte de la liberté. Et nous nous engageons à lutter ensemble, en ne ménageant ni notre énergie ni notre courage, jusqu’à ce que nous ayons obtenu l’évolution démocratique dont nous avons indiqué ici les aspects.”

J’aimerais également vous indiquer les principes sur lesquels est fondée la Charte de la liberté : “Le gouvernement doit appartenir au peuple” – “Tous les groupes nationaux doivent jouir de droits égaux” – “Le peuple doit avoir sa part du patrimoine national” – “La terre doit être partagée entre ceux qui la travaillent” – “Tous doivent être égaux devant la loi” – “Les droits de l’homme doivent être les mêmes pour tous” – “Le travail et la sécurité doivent être assurés” – “L’instruction et la culture doivent être accessibles à tous” – “On doit créer des logements, assurer le confort et la sécurité” – “La paix et l’amitié doivent régner”.

119. Tels sont les principes qui sont les nôtres; ce sont des principes que, dans notre pays, nous essayons de traduire dans la réalité. Il devrait être clair qu’il n’y a aucun moyen d’appliquer ces principes dans le système d’*apartheid*. Il y a une incompatibilité fondamentale entre la Charte de la liberté et le système d’exploitation et d’oppression qui a été si laborieusement mis au point par les dirigeants actuels de l’Afrique du Sud. Surtout dans les circonstances actuelles, il n’y a aucun moyen de voir ce système modifié et changé de façon à satisfaire les revendications justifiées du peuple sud-africain. Aucun parlement africain reposant sur les bases de sociétés transnationales ne saurait faire droit à de telles demandes. Les principes de la Charte de la liberté ne peuvent être réalisés que dans une Afrique du Sud libre et indépendante, lorsque le répugnant système raciste aura été entièrement démantelé.

120. Il est donc clair que la décision de l’African National Congress et du peuple d’Afrique du Sud de livrer une lutte armée pour renverser le régime d’*apartheid* est irréversible. Lorsqu’on parle de “changement pacifique”, c’est simplement pour nous leurrer et semer la confusion dans la communauté internationale. Nous continuerons notre lutte parce que le régime d’Afrique du Sud ne nous laisse pas d’autre choix. Nous aurions certes préféré que le changement intervienne par des moyens pacifiques. Nos états de service, qui ont été couronnés par l’attribution du prix Nobel de la paix à notre regretté président, Albert Luthuli, en sont une preuve éloquente.

121. Mais le régime sud-africain a obstinément intensifié le règne de la terreur. Son intransigeance fasciste actuelle, caractérisée par le meurtre de milliers d’hommes, femmes et écoliers sans défense et par l’assassinat de détenus politiques dans les prisons et les chambres de torture, n’a servi qu’à étendre la révolution à l’ensemble du pays.

122. Alors que nous entrons dans la phase décisive de la lutte, au moment où l’indépendance du Mozambique et de l’Angola a modifié l’équilibre des forces contre le régime de Vorster, notre peuple est certain de la victoire. Le rôle de la communauté internationale est maintenant d’appuyer activement cette lutte et de faciliter ainsi l’élimination de la menace à la paix et à la sécurité internationales que constitue le régime d’*apartheid*. C’est pour cette raison que l’ANC se félicite de la résolution adoptée par l’Assemblée générale à sa trente et unième session [*résolution 31/6 I*] et dans laquelle elle a déclaré que le régime de Pretoria était illégitime et réaffirmé la légitimité de la lutte que mène, par tous les moyens possibles, le peuple d’Afrique du Sud pour s’emparer du pouvoir. Nous demandons au Conseil de sécurité de faire sienne cette attitude.

123. Le PRESIDENT (*interprétation de l’anglais*) : L’orateur suivant est M. Abdul S. Minty, à qui le Conseil a adressé une invitation lors de sa 1988<sup>e</sup> séance en réponse à une lettre contenue dans le document S/12300. Je l’invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

124. M. MINTY (*interprétation de l’anglais*) : Je voudrais remercier le groupe africain et les trois membres africains du Conseil de sécurité d’avoir, une fois de plus, demandé que je puisse prendre part au débat sur l’Afrique du Sud. En ma qualité de Sud-Africain qui participe à la campagne internationale visant à faire cesser la collaboration avec l’*apartheid*, c’est pour moi un honneur et un avantage particuliers que de venir pour la troisième fois devant le Conseil afin de lui donner des renseignements qui pourront l’aider à mieux s’acquitter de ses solennelles responsabilités.

125. Monsieur le Président, la plupart d’entre nous qui connaissons votre engagement passé dans la lutte contre le racisme avons été heureux d’apprendre que vous aviez été nommé ambassadeur des Etats-Unis à l’Organisation des Nations Unies, car cela montre toute l’importance nouvelle que le président Carter attache au problème que le Conseil de sécurité examine actuellement. Le fait que la présente réunion du Conseil soit présidée par vous est également d’une signification particulière, et, avec ces heureux augures, il ne devrait pas être trop difficile au Conseil de parvenir à des décisions valables qui permettront d’appliquer strictement l’embargo international sur les armes et de mettre fin à tous les prêts et investissements futurs en Afrique du Sud. En disant cela, je ne sous-estime pas les difficultés, mais je songe à la situation de plus en plus menaçante en Afrique australe, qui pourrait si facilement dégénérer en une conflagration raciale très étendue avec les possibilités menaçantes d’un affrontement mondial. La responsabilité de la communauté internationale pour éviter cette catastrophe n’a jamais été plus grande qu’elle ne l’est aujourd’hui.

126. L’embargo international sur les armes contre l’Afrique du Sud a été jugé être la seule mesure efficace prise jusqu’à maintenant par l’Organisation des Nations Unies pour lutter contre l’*apartheid*. Il s’agit essentiellement d’un embargo volontaire qui fait appel à la bonne volonté et au jugement national des Etats Membres. Même un rapide examen de la manière dont fonctionne cet embargo montre sa mise en oeuvre partielle et le danger d’un effritement progressif.

127. L'Afrique du Sud est en mesure d'obtenir une vaste gamme d'équipement militaire directement de plusieurs pays et continue d'étendre son industrie d'armements nationale avec la coopération active et souvent enthousiaste de certains pays occidentaux et de leurs industries militaires. Il est donc inévitable que tous ceux qu'inquiètent le rapide renforcement militaire de l'Afrique du Sud et la menace qui en résulte pour la paix et la sécurité de l'Afrique et du monde entier exigent l'embargo obligatoire et complet sur les armes. Mais l'exigence croissante d'un embargo obligatoire sur les armes s'est heurtée à la ferme résistance des principales puissances occidentales, dont le triple veto s'est fait sentir au Conseil pour empêcher cette manière d'agir, encourageant ainsi le régime de Pretoria.

128. Il y a diverses façons d'éviter l'embargo international sur les armes. Je m'explique. Avant les décisions d'embargo prises par l'Organisation des Nations Unies, le Royaume-Uni était le principal fournisseur d'armes et l'allié proche de l'Afrique du Sud. Depuis lors, les gouvernements successifs ont appliqué l'embargo de différentes manières, et il serait juste de dire que, dans l'ensemble, le Royaume-Uni ne fournit pas aujourd'hui d'équipement de combat directement au régime de Pretoria. Le Royaume-Uni prétend appliquer l'embargo sur les armes; et pourtant, la façon dont il interprète et applique cet embargo laisse des lacunes énormes qui permettent aux forces armées de l'*apartheid* d'obtenir un vaste éventail d'équipement britannique.

129. Voici des exemples. Premièrement, l'*Export of Goods (Control) Order* de 1970 interdit l'exportation de certains produits stratégiques précis à d'autres pays inscrits sur une liste, mais ces produits peuvent être exportés sans licence à tout "port ou destination à l'intérieur du Commonwealth, de la République d'Irlande, de la République sud-africaine ou des Etats-Unis d'Amérique". Il est remarquable que l'Afrique du Sud se voie accorder le statut de la nation la plus favorisée qui est refusé à la plupart des pays occidentaux, y compris les membres de la Communauté économique européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord. Ainsi, un vaste éventail d'équipement peut être fourni et est fourni sans licence aux forces armées d'Afrique du Sud par des sociétés britanniques. Dans un cas, l'année dernière, nous avons appelé l'attention du Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères sur cette lacune; il s'est ensuivi qu'une licence a été exigée pour le système troposphérique Marconi. Cependant, malgré le contrôle du gouvernement, cette licence a été ultérieurement accordée et Marconi installe actuellement cet équipement en Afrique du Sud. Nous demandons que le Gouvernement britannique retire à l'Afrique du Sud ce statut de la nation la plus favorisée.

130. Deuxièmement, même pour des marchandises qui exigent une licence, on ne sait pas quels produits sont considérés comme étant d'importance militaire et visés par l'embargo. Par exemple, le système troposphérique que j'ai cité, commandé par le South African Armaments Board, a bénéficié d'une licence en octobre dernier, et le Gouvernement de Sa Majesté affirme qu'il ne viole pas les engagements britanniques à l'égard de l'embargo sur les armes. Il y a ici tout un problème consistant à établir ce que sont ces engagements, puisqu'il semble qu'ils limitent la portée de l'embargo existant.

131. Troisièmement, il y a toute la question de la fourniture de pièces détachées pour l'équipement déjà vendu à l'Afrique du Sud — nette violation de l'embargo commise sous prétexte que le pays est tenu par l'honneur de s'acquitter de ses obligations découlant de commandes anciennes.

132. Quatrièmement, une manière indirecte de fournir à l'Afrique du Sud de l'équipement militaire consiste à l'envoyer par un autre pays. Un exemple récent a été l'exportation de moteurs de roquettes britanniques transportés en France par la société Martin Baker puis exportés en Afrique du Sud.

133. Cinquièmement, de l'équipement de modèle britannique est fabriqué sous licence dans un pays tiers puis exporté en Afrique du Sud. L'exemple le plus flagrant en ce domaine fait intervenir des moteurs Rolls Royce fabriqués en vertu d'une sous-licence en Italie puis montés sur des avions italiens vendus à l'Afrique du Sud ou exportés en Afrique du Sud pour être montés sur des avions de conception italienne Aermacchi fabriqués en Afrique du Sud.

134. Sixièmement, il y a toute la question de l'équipement de conception britannique fabriqué en Afrique du Sud sous licence, qui permet aussi de renforcer l'industrie nationale des armements en Afrique du Sud.

135. Septièmement, des sociétés britanniques ont créé des succursales et fait des placements dans des sociétés sud-africaines pour y fabriquer des armes dont l'exportation pourrait être interdite en vertu de l'embargo. Cet équipement fabriqué en Afrique du Sud est fourni au régime illégal de Smith pour lui permettre de mieux réprimer la population du Zimbabwe et de poursuivre les attaques contre les pays voisins. Par exemple, l'équipement "Transcriver" de Racal fabriqué par une succursale britannique en Afrique du Sud a été saisi par les autorités du Mozambique après l'une des attaques des forces rhodésiennes contre ce pays. Tous les renseignements nécessaires ont été fournis par nos soins au Gouvernement britannique, étant donné qu'il y a là également rupture des sanctions contre la Rhodésie, et j'ai maintenant reçu l'assurance de M. Ted Rowlands, du Foreign Office, que les sanctions ont effectivement été violées dans ce cas, que l'équipement est d'un type conçu, mis au point et fabriqué uniquement en Afrique du Sud par Racal mais que Racal affirme qu'il ne sera pas partie à la fourniture de cet équipement à la Rhodésie. Il nous paraît difficile de croire que la Rhodésie peut recevoir cet équipement par d'autres moyens, si ce n'est en provenance d'Afrique du Sud.

136. Si j'ai parlé longuement du Royaume-Uni, ce n'est pas parce que nous croyons qu'il est le principal coupable, étant donné, en fait, qu'il n'est pas actuellement le principal fournisseur d'armes à l'Afrique du Sud, la France ayant pris la relève. Mais ce qui est vrai du Royaume-Uni dans ces cas et dans les catégories que j'ai citées est tout aussi vrai des Etats-Unis et de la République fédérale d'Allemagne, ces trois pays affirmant qu'ils appliquent l'embargo sur les armes. Ces pays fournissent aussi une vaste gamme d'équipement de non-combat en vertu de la politique

générale de non-ingérence dans le commerce de produits industriels ou commerciaux, même lorsque ces produits sont achetés directement par les services de l'armée de l'Afrique du Sud.

137. Des sociétés allemandes ont aidé à construire le système de communications navales Advokaat, près de Simonstown, mais cela n'est pas jugé être une violation de l'embargo. Il y a également le cas des avions de transport militaire Transall fournis aux forces armées sud-africaines – avions franco-allemands vendus à l'Afrique du Sud via la France sans que le Gouvernement allemand oppose son veto à la vente.

138. Dans le cas des Etats-Unis, un vaste éventail d'équipement radar et autre équipement de communications ainsi que des avions qualifiés de civils sont vendus à l'Afrique du Sud. Les Etats-Unis prétendent appliquer l'embargo sur les armes et déclarent qu'ils ne fournissent pas d'avions aux forces armées de l'Afrique du Sud. Comment se fait-il alors, nous nous le demandons, que l'Afrique du Sud ait reçu des avions Merlin pour son armée de l'air ? L'armée de l'air de l'Afrique du Sud a reçu des Merlin Swearinger bimoteurs 4A en provenance des Etats-Unis. La revue de l'aviation sud-africaine *Wings*, dans son numéro d'août 1976, déclare que les aéronefs ont été acquis par l'escadron 21 il y a un an, mais que le commandant Robert Blake, chargé des relations publiques de l'armée de l'air de l'Afrique du Sud, a dit qu'il avait été décidé de ne pas rendre publique cette addition tant que la commande ne serait pas terminée. L'un des Merlin est équipé en avion-ambulance et l'on ne sait rien des autres. On ne sait même pas exactement combien de Merlin ont été fournis directement à l'armée de l'air sud-africaine. Voilà un cas d'équipement qui viole directement l'interprétation donnée par les Etats-Unis de leur propre embargo.

139. Les deux pays qui maintenant violent de manière la plus patente l'embargo sont la France et l'Italie. La France a remplacé le Royaume-Uni comme principal fournisseur d'armes à l'Afrique du Sud, et il n'y a à peu près rien dont le régime d'*apartheid* ait besoin que la France interdise. Des hélicoptères perfectionnés et d'autres aéronefs, notamment des Alouette et des Mirage F-1, sont vendus à l'Afrique du Sud et sont maintenant fabriqués en grand nombre dans ce pays. Un examen de l'équipement militaire de l'Afrique du Sud témoigne de façon éclatante du rôle de la France dans le renforcement des forces de l'*apartheid*. En fait, la collaboration militaire entre les deux pays est si intime et si étroite que l'Afrique du Sud a financé le développement initial du système Crotale, que la France fabrique et qu'elle présente maintenant aux autres pays comme s'il s'agissait d'un produit typiquement français. Malgré les appels réitérés, la France fait la sourde oreille et continue d'accroître sa collaboration militaire avec l'Afrique du Sud.

140. L'Italie est l'autre principal contrevenant à l'embargo sur les armes. Elle a fourni les Aermacchi MB326M et la licence permettant à plus de 200 de ces appareils d'être fabriqués en Afrique du Sud sous le nom d'Impala I. L'Aermacchi 326K, plus moderne, a aussi été vendu à l'Afrique du Sud et une version en est maintenant fabriquée en Afrique du Sud sous le nom d'Impala II. Les AM3C lui ont également été vendus et il y en aura d'autres fabriqués

localement sous le nom de Bostock. L'appareil Aermacchi-Lockheed AL60C5, avion léger de conception américaine fabriqué en Italie, est maintenant produit en Afrique du Sud sous le nom de Kudu. Il s'agit d'avions qui conviennent particulièrement bien à des opérations de contre-insurrection. Le Gouvernement italien nie avec véhémence à l'Organisation des Nations Unies et ailleurs qu'il vend des aéronefs à l'Afrique du Sud ou qu'il lui fournit des sous-licences pour fabriquer ces avions dans le pays. Lors d'une entrevue que j'ai eue au Ministère des affaires étrangères en octobre dernier, ces démentis m'ont été répétés. Comme se peut-il, nous nous le demandons, que des centaines d'avions d'origine italienne soient fournis au régime sud-africain et soient à sa disposition – et que d'autres centaines soient fabriquées là-bas sous licence – à l'insu du Gouvernement italien ?

141. Il est clair d'après tout cela que l'embargo sur les armes n'est pas strictement appliqué par plusieurs Etats Membres et qu'il est nécessaire d'imposer un embargo obligatoire et complet.

142. Le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'Allemagne affirment respecter l'embargo mais, en raison de la manière étroite dont ils l'interprètent et l'appliquent, il y a de grandes lacunes qu'il convient de combler. La France et l'Italie, quant à elles, violent ouvertement l'embargo. Le Canada, qui autrefois fournissait des armes à l'Afrique du Sud, applique maintenant ce qui est probablement l'embargo le plus strict, ayant décidé en 1970 d'arrêter aussi la vente des pièces détachées. Mais, en l'absence d'un embargo obligatoire, il y a d'autres pays, comme Israël, qui se lancent dans des ventes d'armes à l'Afrique du Sud. Jusqu'à maintenant, Israël a fait contrat pour fournir des vedettes de patrouille rapides équipées de missiles Gabrielle, dont certaines seront fabriquées en Afrique du Sud, et, vraisemblablement, d'autres équipements seront fournis au régime de Pretoria.

143. Il s'ensuit qu'il est indispensable d'appliquer un embargo obligatoire sur les armes. Mais le Conseil de sécurité doit veiller à ce que cet embargo soit complet et vise toutes les formes de collaboration militaire. A l'heure actuelle, il n'y a pas d'interdiction sur l'échange de visites entre les fonctionnaires de la défense d'Afrique du Sud et ceux de plusieurs pays occidentaux. En 1974, un certain M. van Zyl, fonctionnaire important de la défense, s'est rendu secrètement dans des établissements de défense et dans des sociétés fabriquant des armes en France, aux Pays-Bas, en Allemagne, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Après les objections que nous avons faites au Royaume-Uni, le Ministère de la défense a dit qu'il avait discuté des procédures permettant d'accorder des contrats de recherche ainsi que des méthodes. L'Afrique du Sud a besoin de renseignements considérables sur les techniques et les opérations de contre-insurrection, y compris les techniques de surveillance, et des visites de ce genre lui permettent d'acquérir facilement les connaissances voulues. Il faut que cela cesse.

144. En juin 1975, lorsque j'ai parlé devant le Conseil [1829<sup>e</sup> séance], j'ai présenté des faits prouvant sans l'ombre d'un doute que le système de codification de l'OTAN pour les pièces détachées et l'équipement avait été

fourni à l'Afrique du Sud. Depuis lors, j'ai parlé de la question avec tous les membres de l'OTAN, de même qu'au siège de l'OTAN, à Bruxelles. En mai dernier, lorsque le Conseil ministériel de l'OTAN s'est réuni à Oslo, nous avons demandé à l'OTAN de retirer le système de codification de l'Afrique du Sud et de cesser de lui fournir des renseignements, secrets ou publics. Plusieurs pays amis, y compris la Norvège, le Danemark, les Pays-Bas et le Canada, ont répondu favorablement, mais certains des autres membres de cette alliance affirment que c'est un système ouvert et qu'ils ne voient pas de raison de le refuser à l'Afrique du Sud. Parmi les pays qui fournissent des renseignements sur le système de codification à l'Afrique du Sud, il y a le Royaume-Uni, les Etats-Unis, la France et l'Allemagne. En mai de cette année, le Conseil ministériel de l'OTAN doit se réunir à Londres juste avant la Conférence du Commonwealth en juin, et nous allons réitérer notre appel au ministres de l'OTAN. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies sera en mesure de nous aider afin que l'attitude déjà adoptée par certains pays amis au sein de cette alliance soit soutenue par les autres membres de l'OTAN.

145. Un autre domaine dont il faut traiter est celui qui touche les ressortissants de l'Afrique du Sud qui quittent ce pays pour ne pas être astreints au service militaire. Il y a aujourd'hui un certain nombre de ces personnes qui commencent à arriver au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et aux Etats-Unis. Deux d'entre elles, au Royaume-Uni, ont demandé asile politique l'année dernière et, à notre surprise, nous avons appris il y a quelques semaines que le Gouvernement britannique avait refusé de leur accorder asile en déclarant que leur crainte d'être persécutées en Afrique du Sud n'était pas fondée. Ces deux personnes ont fait appel et un certain nombre de parlementaires s'intéressent à leur affaire. J'espère que le Gouvernement britannique ne les renverra pas. Mais, à mesure que le conflit s'intensifie en Afrique du Sud et que d'autres personnes refusent de servir dans les forces armées de l'*apartheid*, il est indispensable que les Etats Membres accordent une protection complète et adéquate à ces personnes.

146. Les membres permanents occidentaux du Conseil ont affirmé par le passé que la situation en Afrique australe ne constituait pas une menace à la paix. Je me permets d'affirmer que depuis que ces puissances ont conclu en 1960, aussitôt après Sharpeville, que la situation constituait à l'époque une atteinte à la paix, nous en sommes venus, au bout de 16 ans, à une étape où toutes les indications objectives montrent qu'il y a plus que des raisons suffisantes pour décider qu'il y a menace à la paix aux termes du Chapitre VII de la Charte.

147. Premièrement, l'*apartheid*, doctrine qui attente à la dignité et à la valeur des personnes de peau sombre du monde entier, est un outrage à l'humanité tout entière et constitue en soi une grave menace à un monde où il y a des gens de bien des couleurs.

148. Deuxièmement, la répression constante de la population opprimée d'Afrique du Sud a créé une situation explosive, dont M. Palme a parlé tout à l'heure, qui risque d'entraîner une conflagration raciale d'envergure dans la région.

149. Troisièmement, le renforcement rapide de l'arsenal militaire de l'Afrique du Sud et sa menace militaire contre les pays africains voisins montrent ses véritables ambitions d'agression.

150. Quatrièmement, l'Afrique du Sud a militarisé la Namibie et créé des bases militaires sur ce territoire international, et elle refuse de mettre fin à son occupation illégale de la Namibie. Cela équivaut à une menace à la paix de même qu'à un acte d'agression contre ce territoire et la communauté mondiale. Et, alors que nous parlons ici des accords de Turnhalle, le Gouvernement sud-africain vient d'annoncer qu'il allait introduire une législation afin de reprendre Walvis Bay et en faire une partie intégrante de la province du Cap.

151. Cinquièmement, l'Afrique du Sud sabote les sanctions obligatoires de l'Organisation des Nations Unies contre la Rhodésie et lui fournit une assistance militaire, perpétuant ainsi la menace à la paix que constitue la Rhodésie. C'est le Royaume-Uni, en fait, qui a porté la question de la Rhodésie devant le Conseil de sécurité et qui a demandé que l'on déclare qu'il y avait là une menace à la paix. Si l'Afrique du Sud ne se conforme pas aux sanctions contre la Rhodésie, le Conseil a nettement le devoir d'appliquer des sanctions obligatoires au principal contrevenant à ces sanctions.

152. Sixièmement, l'Afrique du Sud a attaqué et envahi des Etats africains voisins et menace de continuer à le faire.

153. Septièmement, ses lois sur la défense autorisent maintenant ses forces armées à mener leurs opérations ouvertement dans tous les territoires situés au sud de l'équateur.

154. Malgré tout cela, certaines puissances refusent de reconnaître que l'Afrique du Sud est une menace à la paix mondiale; on se demande ce que l'Afrique du Sud doit faire de plus pour que l'on se décide à faire cette constatation.

155. La plupart des grandes puissances occidentales affirment qu'elles ne soutiennent pas la lutte de libération africaine en Afrique australe parce qu'elles se sont engagées à assurer un changement pacifique dans cette région. Ces pays ont le droit de penser de la sorte et en fait sont responsables des conséquences de cette politique. Mais ce qui me paraît impossible à accepter, c'est la thèse du changement pacifique qui s'accompagne de la fourniture d'armes et de techniques militaires à l'une des parties à cet affrontement en Afrique australe -- la partie *apartheid* et raciste. Ces pays occidentaux ne devraient pas attendre des décisions sur l'embargo obligatoire des armes pour cesser leur collaboration militaire avec l'*apartheid*. En fait, les Etats-Unis ont, en 1963, informé le Conseil qu'ils avaient déjà décidé d'appliquer un embargo sur les armes avant que le Conseil n'adopte cette décision. Pourtant, ce sont ces puissances occidentales qui se servent du veto au Conseil pour faciliter la collaboration militaire avec l'Afrique du Sud.

156. Avec le transfert rapide de techniques et d'équipement nucléaires à l'Afrique du Sud par plusieurs pays occidentaux, le premier ministre Vorster a confirmé, tout

comme certaines sources à l'étranger, que l'Afrique du Sud a la capacité nucléaire, et si elle ne dispose pas déjà d'armes nucléaires elle peut très rapidement les produire. Avec ses avions modernes, elle a les vecteurs balistiques. Nous avons donc la perspective d'une bombe *apartheid* aux mains d'un régime désespéré. Et pourtant, certains affirment qu'il n'y a pas de menace à la paix.

157. Une préoccupation largement répandue existe sur le plan international devant la menace croissante que représente l'Afrique du Sud; c'est pourquoi des dizaines de milliers de citoyens britanniques ont signé une pétition demandant l'embargo obligatoire sur les armes. Nous avons remis cette pétition au nouveau Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères lundi, au moment où le Conseil commençait ce débat. Soit dit en passant, le Conseil sera sans doute heureux d'apprendre que M. Owen nous a donné l'assurance que certaines des lacunes de l'*Export of Goods (Control) Order* dont j'ai déjà parlé seront réexaminées afin de les faire disparaître. Nous espérons que ce genre de mesure aura le soutien d'autres gouvernements occidentaux.

158. A notre avis, un embargo obligatoire sur les armes n'a que trop tardé. La situation de guerre croissante en Afrique australe exige des mesures plus décisives encore si l'on veut éviter une catastrophe dont Vorster a dit qu'elle était trop effroyable pour qu'on puisse l'envisager. Et il devrait savoir ce qu'il prépare. Il est donc d'importance vitale que le Conseil de sécurité impose des sanctions obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud. Rien d'autre ne permettra d'éviter le désastre imminent. Cependant, les membres permanents occidentaux continuent de s'y opposer. Leur politique a toujours été fondée sur l'idée qu'il ne doit pas y avoir d'affrontement avec l'Afrique du Sud. Si l'on considère leur politique envers la Namibie, la Rhodésie ou d'autres territoires de la région, le souci primordial semble être qu'il ne doit pas y avoir d'affrontement avec l'*apartheid*. Cette politique du non-affrontement émane précisément des pays qui ont d'importants intérêts économiques en Afrique du Sud, et ce sont eux qui disent aussi que des investissements croissants dans l'*apartheid* permettront d'aboutir, d'une manière ou d'une autre, à notre liberté. Nous rejetons cette thèse.

159. Il est temps que les puissances occidentales membres permanents du Conseil de sécurité décident de quel côté elles se trouvent. En mars de l'année dernière, le Premier Ministre de Norvège a prévenu le monde occidental qu'en ce qui concerne l'Afrique australe il s'était trop souvent trouvé du mauvais côté et qu'il était temps qu'il en change. A la réunion du Conseil ministériel de l'OTAN tenue à Oslo, il a formulé le même avertissement, disant qu'il ne devait pas y avoir de doute quant à la position des membres de l'alliance dans la lutte entre les minorités blanches et les écrasantes majorités noires en Afrique australe. Cependant, la plupart des pays occidentaux n'ont pas encore suivi cet exemple. Si les pays occidentaux sont du côté de la liberté, ils peuvent accepter un certain nombre de premières mesures que le Conseil doit adopter immédiatement.

160. Premièrement, il faut appliquer strictement l'embargo sur les armes et voter pour que le Conseil de sécurité le rende obligatoire; deuxièmement, il faut interdire à l'avenir tous prêts à l'Afrique du Sud et tous investisse-

ments dans ce pays. Si ces deux mesures minimales sont appuyées, on peut tout au moins espérer que le Conseil prendra ensuite d'autres mesures décisives contre l'Afrique du Sud. Mais la question clef est celle de savoir s'il y a une volonté politique de faire face à l'*apartheid*. Le présent débat et les décisions prises ici indiqueront au monde dans quelle mesure nous pouvons nous attendre à des changements dans la politique occidentale. L'Afrique du Sud est immensément encouragée lorsque le veto est utilisé au Conseil pour la mettre à l'abri de toute action internationale.

161. On a déjà mentionné le fait que les problèmes de race et de couleur présentent peut-être aujourd'hui la plus grande menace pour la paix et la sécurité mondiales. La politique de la nouvelle administration de Washington nous donne bien des sujets d'espérance et nous aimons à croire qu'il lui sera possible, sous votre direction, Monsieur le Président, de donner un tournant décisif à la position des autres puissances occidentales. Nous nous trouvons bien à un tournant dans les affaires de l'Afrique australe pour ce qui est des Nations Unies. Si l'on ne prend pas maintenant des mesures fermes, les mesures minimales dont nous avons parlé, l'Afrique du Sud continuera de se sentir encouragée et d'interpréter l'opposition en cette salle à toute mesure obligatoire comme un appui à sa politique dans la région. La politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud ne peut aboutir qu'à un désastre. Mais il y a un danger plus grand encore, celui de voir cet embrasement s'étendre à d'autres territoires de la région, faisant naître la perspective d'un affrontement racial à l'échelle mondiale. Si les choses se passent ainsi, il en résultera une catastrophe dont le monde mettra beaucoup plus de temps à se remettre que de la dernière guerre. Si cela devait se produire, les éléments coupables ne seront pas seulement les dirigeants blancs de l'Afrique du Sud.

162. Nous espérons donc que les espoirs et les attentes que placent les peuples du monde dans le Conseil de sécurité ne seront pas trahis et que le Conseil agira de manière décisive pour indiquer au régime de Pretoria qu'il ne peut plus continuer de méconnaître les débats et les discussions à l'Organisation des Nations Unies et que nous sommes sérieusement désireux d'éviter le désastre racial qui semble presque inévitable en Afrique australe.

163. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

164. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai écouté très attentivement ce que M. Minty avait à dire; c'est d'ailleurs ce que je fais toujours. Il a avancé un certain nombre d'allégations à propos de violations de l'embargo sur les armes que mon gouvernement applique et impose à l'encontre de l'Afrique du Sud. Je pense que toutes ces allégations ont été faites auparavant. Il en a parlé avec des fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères l'année dernière. En fait, il a admis, vers la fin de sa déclaration, qu'il en a même parlé avec le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères lundi dernier et qu'il avait reçu des assurances selon lesquelles la question serait étudiée d'urgence. A quoi sert donc de venir au Conseil de

sécurité passer une demi-heure à mettre en cause l'intégrité de mon pays ? Franchement, cela me dépasse.

165. Je ne vois certes pas non plus à quoi sert d'introduire des questions aussi intérieures que l'asile politique. S'il est une chose qui se trouve hors de la compétence du Conseil de sécurité, en jetant un coup d'oeil autour de cette table, c'est bien, me semble-t-il, la politique suivie par chaque pays en matière d'asile politique sur son propre sol.

166. Bien des allégations avancées ont d'ailleurs paru récemment dans des documents du Comité spécial contre l'*apartheid*. Je ne me propose pas d'entrer dans le détail. Lundi dernier, j'ai envoyé à l'ambassadeur Harriman, président du Comité spécial, une lettre dans laquelle figuraient des observations sur certaines allégations faites à l'encontre du Gouvernement britannique et de sociétés britanniques. Je suis tout disposé, à tout moment, à apporter des précisions sur tel ou tel point que M. Harriman pourrait vouloir étudier avec moi. Si, M. Minty n'a pas eu l'occasion de prendre connaissance de cette lettre, je me ferai bien sûr un plaisir de lui en fournir un exemplaire pour information.

167. La politique de mon gouvernement est bien connue, je crois. Elle a été définie dans une déclaration faite le 4 décembre 1974 à la Chambre des communes par le Premier Ministre actuel, M. Callaghan, qui était alors secrétaire d'Etat aux affaires étrangères; cette déclaration a été distribuée en tant que document de l'Assemblée générale<sup>6</sup>. Le Gouvernement britannique est totalement engagé à mettre en oeuvre ce qu'il s'est promis de faire s'agissant de l'embargo de l'Organisation des Nations Unies sur les armes. Je repousse — en fait, j'en suis personnellement très offensé — l'insinuation selon laquelle d'une manière ou d'une autre nous trichons en la matière. Je me contenterai de dire que nous avons appliqué cet embargo et que l'économie britannique en a, certes, subi les frais — et je pense que même M. Minty pourrait peut-être nous en attribuer quelque mérite. Comme je l'ai dit, il a rencontré le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères lundi dernier et a soulevé certaines questions particulières dont M. Owen a dit qu'il s'occuperait. Il me semble donc qu'à ce stade je peux me borner à dire que nous sommes prêts à tout moment à faire une enquête sur toute violation présumée de notre embargo sur les armes et de discuter de ces questions avec

<sup>6</sup> Voir A/9918.

l'Anti-*Apartheid* Movement du Royaume-Uni. Mais le Conseil de sécurité ne me semble vraiment pas être le lieu qui sied pour la discussion de questions intérieures. A ce stade, je n'ai pas l'intention d'examiner ces allégations plus en détail. Toutefois, je réserve le droit de ma délégation d'intervenir à nouveau dans le débat si le besoin s'en fait sentir.

168. M. LECOMPT (France) : En ce qui concerne tout d'abord les ventes d'armes à l'Afrique du Sud évoquées aujourd'hui par divers orateurs, je me bornerai à rappeler la politique de mon pays à cet égard, telle qu'elle a été exposée devant l'Assemblée générale au cours de la dernière session<sup>7</sup>. Le Ministre français des affaires étrangères a dit que la France interdisait tout nouveau contrat et toute nouvelle vente d'armes à l'Afrique du Sud. Je n'ai rien à ajouter à cette déclaration et je ne répondrai pas à M. Minty, le dernier des orateurs inscrits. Je me demande simplement au nom de quoi le Conseil de sécurité a entendu cet orateur individuel et l'a considéré comme qualifié pour venir exposer ses thèses ou apporter son assistance à une institution dont les débats doivent normalement, dans la mesure du possible, rester sereins, et concernent des Etats.

169. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis encouragé par la déclaration de mon collègue du Royaume-Uni, dans laquelle il a confirmé que le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de son pays avait assuré M. Minty que les questions concernant l'embargo sur les armes seraient examinées. J'étudierai la déclaration de mon ami M. Minty et, ultérieurement, je serai peut-être à même d'y apporter mes commentaires ainsi qu'aux remarques qu'elle a suscitées.

170. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis heureux que le représentant de Maurice soit encouragé par les assurances qui ont été données. Je suis légèrement surpris que M. Minty n'ait pas pris la peine de l'en informer.

171. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Je puis assurer mon collègue du Royaume-Uni que M. Minty a eu l'occasion de m'en informer.

*La séance est levée à 13 h 25.*

<sup>7</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières, 9<sup>e</sup> séance.

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---